



**PROJET STRATÉGIQUE ET PRE-
OPERATIONNEL DE REVITALISATION**
Commune de Charmes

Rapport - Phase 3 : Programme d'actions



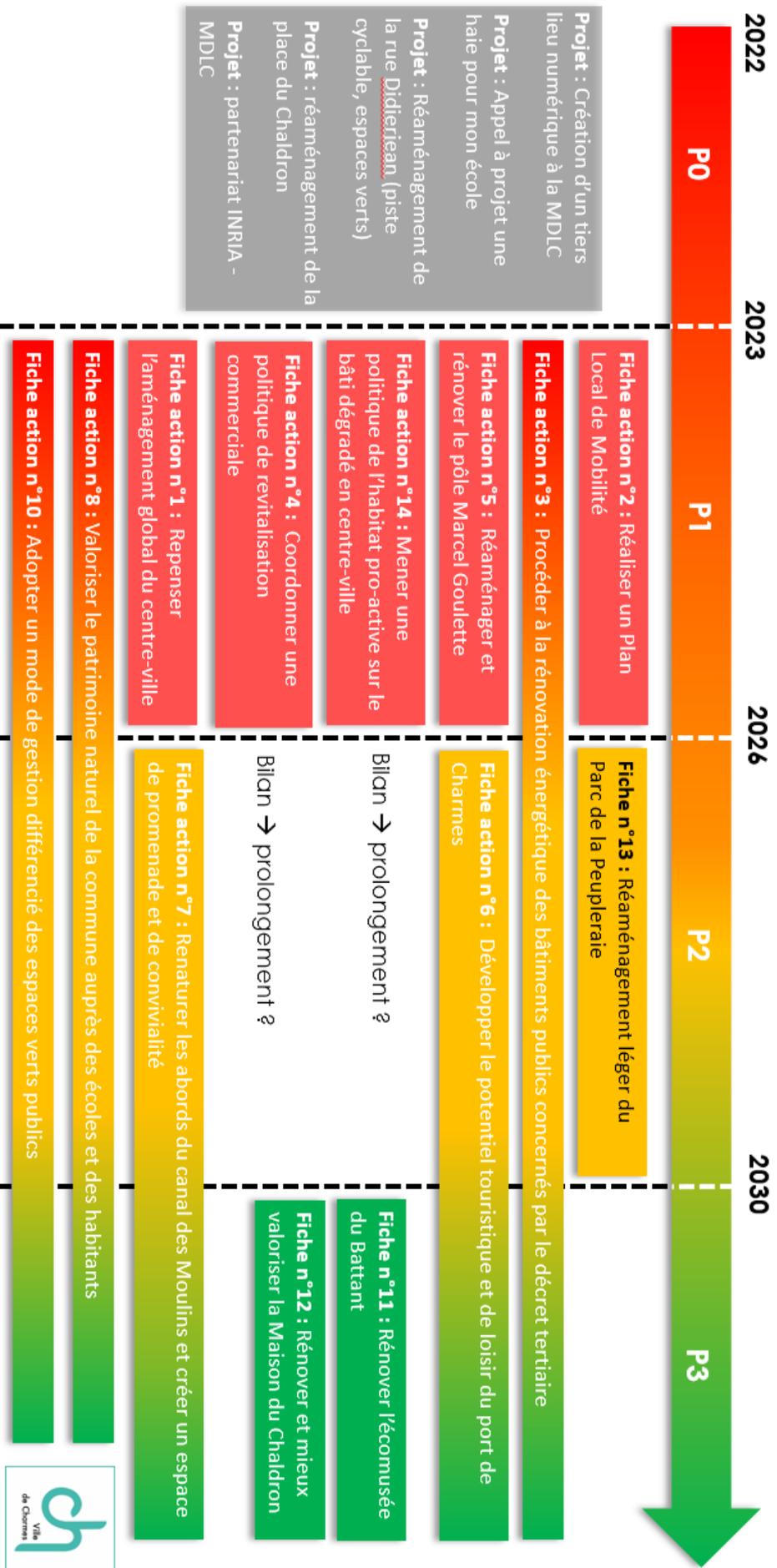
Ville de
charmés
au cœur de la proximité

SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS ET ORDRE DE PRIORITÉ

Légende du classement
Priorité P1 – Court terme – 2023-2026
Priorité P2 – Moyen terme – 2026-2030
Priorité P3 – Long terme – 2030 et +

Fiches actions	Priorité
Fiche action n°1 : Repenser l'aménagement global du centre-ville	P1 – P2 – P3
Fiche action n°2 : Réaliser un Plan Local de Mobilité	P1
Fiche action n°3 : Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments publics concernés par le décret tertiaire	P1 – P2 – P3
Fiche action n°4 : Coordonner une politique de revitalisation commerciale	P1
Fiche action n°5 : Réaménager et rénover le pôle Marcel Goulette	P1
Fiche action n°6 : Développer le potentiel touristique et de loisir du port de Charmes	P2 – P3
Fiche action n°7 : Renaturer les abords du canal des Moulins et créer un espace de promenade et de convivialité	P2 – P3
Fiche action n°8 : Valoriser le patrimoine naturel de la commune auprès des écoles et des habitants	P1 – P2 – P3
Fiche action n°9 : Engager une opération de reconversion de l'ancien Lidl en lien avec l'aménagement de l'ancien site des Grandes Brasseries	P3
Fiche action n°10 : Adopter un mode de gestion différencié des espaces verts publics	P1 – P2 – P3
Fiche n°11 : Rénover l'écomusée du Battant	P3
Fiche n°12 : Rénover et mieux valoriser la Maison du Chaldron	P3
Fiche n°13 : Réaménagement léger du Parc de la Peupleraie	P2
Fiche action n°14 : Mener une politique de l'habitat proactive sur le bâti dégradé en centre-ville	P1 – P2 – P3

Programmation des actions

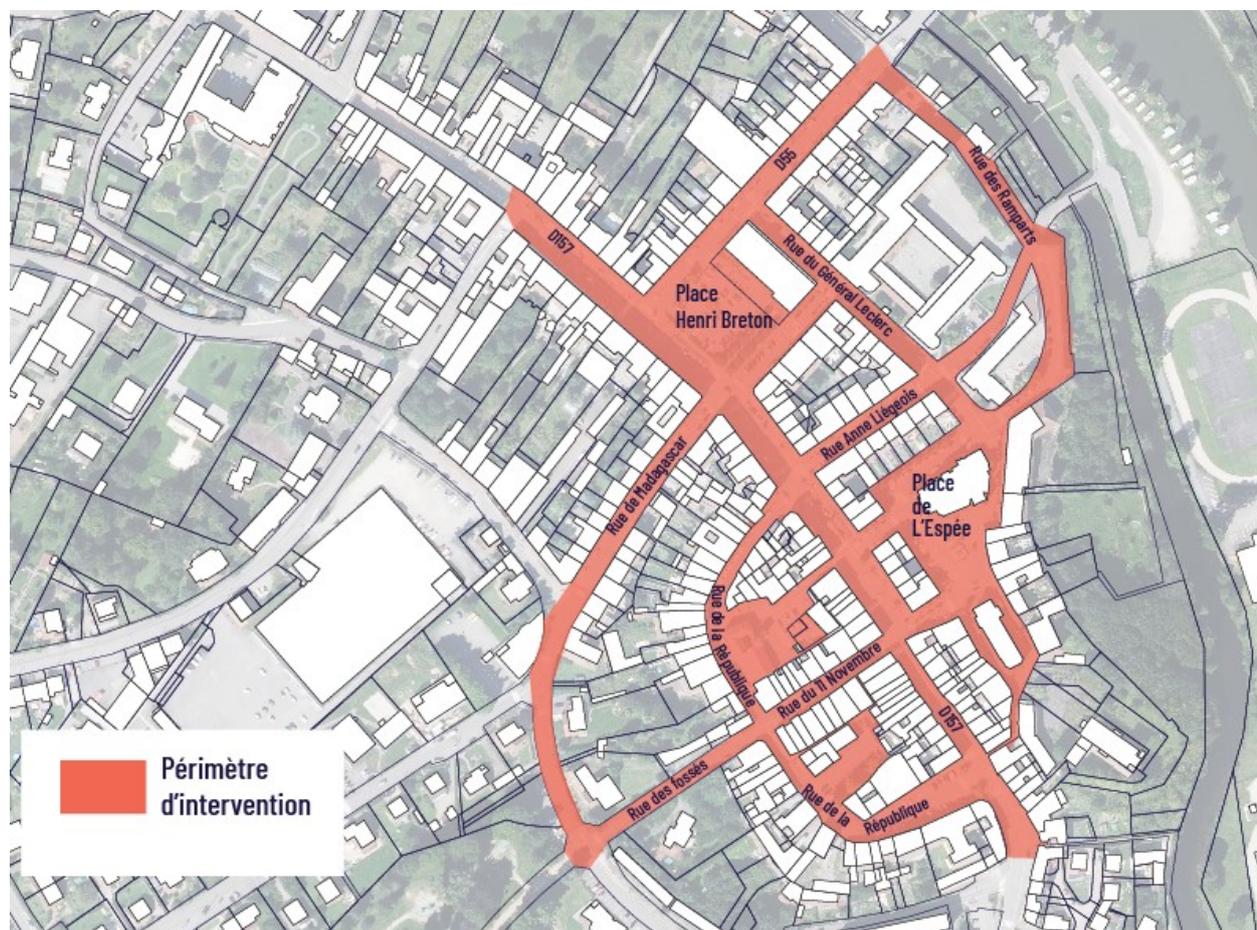


FICHE ACTION N°01

Repenser l'aménagement global du centre-ville

Orientation stratégique	<i>Faire du centre-ville une nouvelle expérience au quotidien</i>
Action nom	Repenser l'aménagement global du centre-ville : concevoir un projet d'ensemble en cohérence avec la restructuration de la Place Henri Breton (tranche 1) et de la Place de l'Espée (tranche 2)
Action n°	1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort – P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes MOA publique
DESCRIPTIF DE L'ACTION PROJET GLOBAL	
<p>Périmètre concerné :</p> <p>Secteur stratégique n°1 Centre-ville (en partie) : Place Henri Breton, Place de l'Espée, Rue Marcel Goulette, rue Maurice Barrès, Rue du Général Leclerc, Rue des Capucins, rue Anne Liégeois, Rue des Remparts, Rue de la Chipotte, rue de Rozelieures, Rue de l'Abbé Pidolot, Rue des Halles, rue de Madagascar, Rue de la République et du 11 novembre, Place du Chaldron, rue du Peintre Monchablon et rue de Verdun.</p>	
<p>Objectif :</p> <p>Il s'agit de réaménager les espaces publics (places, trottoirs, voiries) de l'hypercentre afin de répondre aux enjeux d'accessibilité (mobilité douce, optimisation du stationnement et de la circulation) et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants et les usagers de la commune. L'enjeu est de rendre le centre-ville agréable et désirable à vivre et ainsi faire levier pour lutter contre la vacance immobilière et commerciale.</p>	

Périmètre de l'action



Situation actuelle :

Le secteur médiéval est marqué par une **forte dégradation du bâti** (une vingtaine de bâtiments présentent des suspicions de péril) **et des espaces publics à faible qualité d'usage** : faible présence du végétal, places entièrement imperméabilisées et dédiées majoritairement au stationnement ou à la circulation automobile, trottoirs dégradés ou non entretenus, trappes au sol non sécurisées, marquages au sol effacés, absence ou faible présence de la signalétique piétons, mobilier urbain hétéroclite et peu visible, omniprésence des réseaux électriques aériens...

L'absence de cohérence et de qualité des espaces publics de l'hypercentre, vient ainsi masquer ses principaux atouts : proximité immédiate de la Moselle, présence de monuments historiques et de bâtiments remarquables, proximité de la gare et des différentes polarités de la ville, présence de sentes piétonnes et d'itinéraires potentiellement cyclables mais aujourd'hui non aménagés.

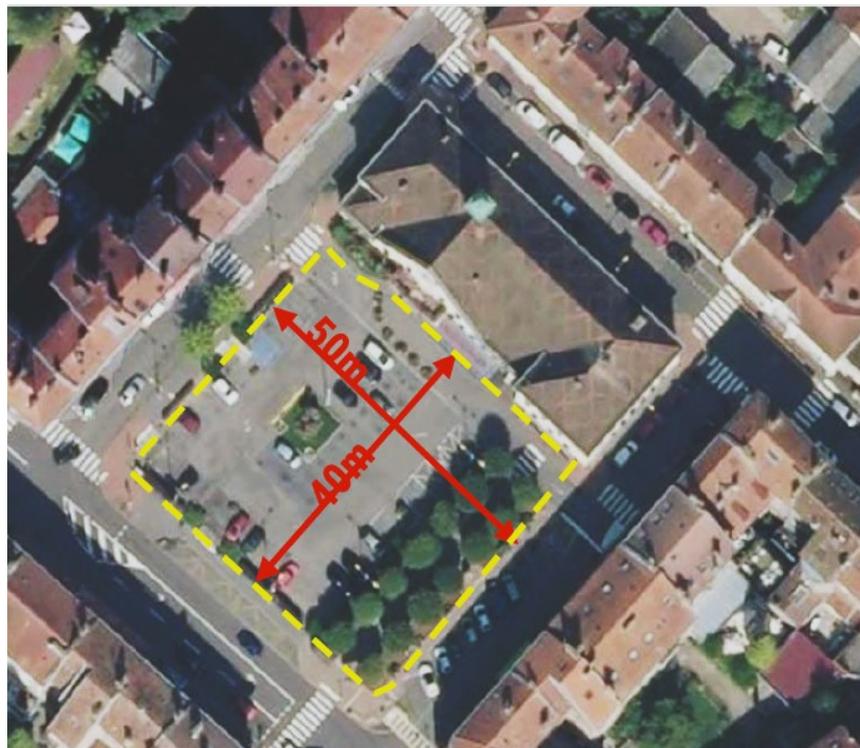
Partenaires	<p>Partenaires pour la réalisation des études :</p> <p><u>DDT/ANCT</u> Partenaire actif du programme Petites villes de demain, la DDT et les représentants locaux de l'ANCT sont présent pour conseiller la commune dans la mesure de leurs moyens et disponibilités</p> <p><u>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE 88) :</u> En fonction de ses disponibilités, le CAUE accompagnera la commune et le maître d'œuvre concepteur sélectionné dans le choix des aménagements et les discussions à mener avec l'ABF. Il pourra aider la commune dans la réalisation de l'appel d'offre.</p> <p><u>Architecte des Bâtiments de France</u> UDAP des Vosges sera nécessairement consulté et invité aux discussions sur la conception du projet.</p> <p>Partenaires pour le financement :</p> <p><u>État</u> La commune pourra solliciter les subventions de la DETR et de la DSIL</p> <p><u>Banque des Territoires</u> Les subventions et crédits à taux préférentiels de la Banque des Territoires pourront être sollicités dans le cas où le projet y serait éligible.</p> <p><u>Région Grand Est</u> Les subventions de la Région Grand-Est pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible à un dispositif dédié tel que le dispositif centralité.</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u> Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Agence de l'eau</u> Dans le cas où le projet répondrait à certains critères d'éligibilité, comme la désimperméabilisations des sols, la création d'infiltration des eaux de pluie... la commune pourra sollicitée les aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p><u>Autres pistes de financement :</u> Recherche de financement annexes via autres appels à projet et dispositif de subvention existants à l'instant T.</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Étude globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 000 € HT <p>Pour une étude globale pour la revalorisation des espaces publics à l'échelle du périmètre, incluant les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des objectifs et de la programmation (sur chaque site / rue) • Concertation préalable avec les gestionnaires de voirie, les habitants, les usagers (notamment les scolaires) et les commerçants

	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des études préalables complémentaires nécessaires : analyse de l'état initial de l'environnement, levés topographiques et des réseaux, archéologie, pollution des sols, étude de mobilité, études hydrauliques • Définition d'un budget travaux détaillé • Définition du phasage et du calendrier détaillé • Définition de la procédure pour le recrutement de l'équipe de MOE <p>Nb : ce montant n'inclut pas une éventuelle mission d'assistance au recrutement de l'équipe Maître d'œuvre ni le suivi des travaux. Ce montant sera lié au projet et à la procédure de réalisation retenue.</p> <p>Coûts totaux des Travaux sur espaces publics (hors réaménagement de la Place Henri Breton et de la Place de l'Espée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non estimable à ce stade / variable selon les résultats de l'étude globale <p>Tranche n°1 : Réaménagement de la place Henri Breton</p> <ul style="list-style-type: none"> • 880 000 € HT à 1 150 000 € HT (hors honoraires MOE) <p>Estimation sur la base des ratios suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement global (VRD, espaces verts, éclairage, mobilier) : 250€ à 350€ /m² • Fontaine bassin avec jets : 1200€/m² (estimation à 70 m²) • Taux d'incertitude : 20% <p>Tranche n°2 : Réaménagement de la place de l'Espée</p> <ul style="list-style-type: none"> • 900 000 € HT à 1 350 000 € HT (hors honoraires MOE) <p>Estimation sur la base des ratios suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement global (VRD, espaces verts, éclairage, mobilier) : 200€ à 300€ /m² • Taux d'incertitude : 20%
Plan de financement prévisionnel	<p>Financement des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédit ingénierie Banque des Territoires administré par la région Grand-Est via son dispositif centralité : à définir selon barème • Crédit ingénierie Petites villes de demain via ANCT : à définir selon conditions d'éligibilité <p>Financement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fond propre de la commune • Prêt Banque des Territoires longue durée (30 ans maximum) : à définir selon nature du projet, pas d'engagement à ce stade • Dispositif de soutien aux centralités de la Région Grand Est : à définir selon nature du projet, pas d'engagement à ce stade • Aide de la Région Grand-Est « soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain – politique de la ville » • DETR • Fond de développement et fond de solidarité du Conseil départemental : selon critères éligibilité <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenus de Droits de voirie (AOT) éventuels : non-estimable à ce stade
Calendrier	<p><u>Phase 1</u> : Étude globale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courant 2024 (6 mois minimum)

	<p><u>Phase 2</u> : Travaux d'aménagement de la Place Henri Breton</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 – 2025 <p><u>Phase 3</u> : Travaux d'aménagement des rues et petits espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024-2026 <p><u>Phase 4</u> : Travaux d'aménagement de la Place de l'Espée</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2029-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) • Action n°2 de la stratégie de revitalisation : « réaliser un Plan Local de Mobilité »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude globale • Réaménagement de la place Henri Breton • Réaménagement de la place de l'Espée • Amélioration de la qualité générale des espaces publics • Respect du calendrier • Réponse du projet aux objectifs et aux enjeux soulevés (dès la phase conception) <p>Indicateurs résultats :</p> <p><u>1. Quantitatif</u></p> <p><u>Sur les espaces publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du % d'espaces perméabilisés par rapport à la situation initiale • Évolution de la surface végétalisée par rapport à la situation initiale <p><u>Sur la mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de stationnements sur la place H. Breton • Évolution du nombre de stationnements sur la Place de l'Espée • Nombre de place de stationnement dans un périmètre de 5 minutes à pied du centre-ville <p><u>Sur l'appropriation des espaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de festivités organisées par an sur les places <p><u>2. Qualitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction globale des partenaires et du grand public : intégration urbain, paysagère et patrimoniale, confort d'usage des espaces, convivialité... • Évolution de la vitesse automobile constatée en centre-bourg • Évolution de la part des modes doux dans les déplacements quotidiens : fréquentation cyclo-piétonne → Ressenti et observations des habitants, des commerçants, des élus, des acteurs (OT, camping, camping-caristes, services communaux...)

	<p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si données disponibles : évolution démographique du centre-ville (solde migratoire notamment) • Évolution du taux de vacance des logements par rapport au diagnostic pré-opérationnelle • Évolution du taux de vacance commerciale par rapport au diagnostic de l'étude pré-opérationnelle
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Action inscrite dans le secteur prioritaire du Centre-ville</p> <p>L'action est de nature à améliorer les conditions de vie des habitants dans une démarche respectueuse de l'environnement</p> <p>Elle est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorant la qualité d'usage des espaces publics, leur convivialité et leur attractivité, • Améliorant la cohésion sociale par la création d'un espace de rencontre agréable à vivre • Facilitant l'accessibilité du centre-ville (notamment par modes actifs), • Augmentant la fréquentation des commerces et services, via l'augmentation des flux d'utilisateurs en centre-ville, • Valorisant l'histoire de la commune et le patrimoine bâti, • Renforçant la vocation touristique du centre-ville • Facilitant la mise en place d'événements culturels (fête de la musique, fêtes de Noël, fête de la Bière, Braderie de la Levrette, Vide grenier de Charmes...)
<p>Annexes</p>	<p>Autorisations nécessaires :</p> <p>Selon la nature des aménagements programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de travaux • Permis d'aménager • Autorisation ABF <p>Éléments descriptifs complémentaires de l'action :</p>

TRANCHE N°1 RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE HENRI BRETON



Situation de la place Henri Breton

Caractéristiques historiques et spatiales :

La Place Henri Breton constitue le centre névralgique et historique de Charmes. Elle a été réaménagée dans les années 50 sur les cendres de l'ancienne place de l'Hôtel de ville dans le cadre du Plan de Reconstruction de Charmes (détruite en 1944) dessiné par l'architecte Jean Mougenot. La place Henri Breton bénéficie ainsi d'un cadre bâti ordonnancé et cohérent, composé d'immeubles d'habitation en R+3 avec des rez-de-chaussée systématiquement actifs, occupés par des commerces proximités. De forme rectangulaire, elle constitue le parvis de la Mairie et se délimite par deux voies à double sens à l'Ouest et au Sud (D55 et la D157) et une voie à sens unique (à l'Est).

Situation actuelle :

Aujourd'hui, la vocation principale de la Place Henri Breton est le stationnement automobile. Le stationnement y est majoritairement classé en zone bleue (stationnement gratuit limité à 1h30) et de quelques places 10 minutes. Si elle accueille ponctuellement le marché hebdomadaire (le vendredi) et des événements saisonniers, la fonction essentiellement routière de la Place Henri Breton ne lui permet pas de jouer pleinement son rôle d'espace public central et significatif pour la commune. Par ailleurs, la configuration technique de la place ne lui permet pas d'accueillir certains événements importants ou nouveaux qui pourraient y être organisés.

La Place est aujourd'hui quasiment à 100% imperméabilisée ; une petite allée arborée d'environ 35 m de long et quelques bosquets apportent une présence végétale minimale. Les quelques haies arbustives qui entourent la place se dégradent. De manière générale, la végétation existante est extrêmement maîtrisée par la main humaine (coupe géométrique, coupe rase, tassement des sols, arrachements...) diminuant grandement sa valeur biologique

et esthétique. Il est nécessaire de renouveler les espaces verts en adoptant une gestion différenciée qui permettraient d'atteindre les objectifs de thermorégulation du centre-ville et d'amélioration de la biodiversité urbaine fixés dans la stratégie.

On y trouve également une borne numérique d'affichage municipal, une station de vélos partagés, du mobilier urbain homogène, mais peu cohérent avec l'identité architecturale des façades encadrant la place.

Linéaires des façades bordant la Place H. Breton



3 : Façades Nord



5 : Façades Ouest



6 : Façades Sud



7 : Façades Est

Objectif de l'action :

Il s'agit de repenser l'aménagement de la Place Henri Breton afin de lui redonner pleinement son statut de place publique : un lieu de convivialité, de rencontre, de rendez-vous, de promenade et de passage pour profiter et accéder aux différents services du centre-ville (équipements administratifs, commerces, espaces de détente, lieux d'information, ...). Ce projet de réaménagement s'effectuera en cohérence et en parallèle des actions de requalification et la végétalisation des voies et espaces publics du secteur prioritaire n°1 centre-ville (notamment la Place de l'Espée et la Place du Chaldron) et du Plan communal de mobilité.



Visualisation d'une ambiance conviviale sur la Place (CODRA)

Pistes de programmation envisagées (mais non actées) :

- Végétalisation : plantation d'arbres et ajout d'espaces de pleine terre
- Création d'une fontaine à eau (existante auparavant)
- Aménagements d'espaces réservés aux piétons, dédiés aux activités et aux évènements (extensions des terrasses, marché hebdomadaire, festivités, etc.)
- Renouvellement du mobilier urbain cohérence à l'échelle du secteur prioritaire n°1 centre-ville
- Maintien et mise en valeur des services actuels (affichage communal, borne vélos partagés)
- Aménagement permettant la mise en accessibilité permanente du bâtiment de l'Hôtel de Ville, dans le respect du patrimoine architectural de la Reconstruction (rampe d'accès au RDC)
- Valorisation des perspectives et séquences architecturales aux abords de la Place (perspective sur la gare et sur les Hauts du Mont, séquences Avenue Maurice Barrès...)
- Désimperméabilisations des sols dans la mesure du possible

Emprise de projet approximative : 2 500 m² (hors voirie)

Situation foncière : Domaine Public Communal

Bénéficiaires :

- Ensemble des habitants et des usagers de la commune
- Commerces adressés sur la Place
- Collectivité

TRANCHE N°2

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ESPEE :



Caractéristiques historiques et spatiales :

La place de l'Espée a la spécificité de se situer à la jonction du centre-ville médiéval et du centre-ville de la Reconstruction. Elle hérite donc d'un encadrement urbain hybride, largement marqué et conditionné par la présence de l'Église Saint-Nicolas (inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) autour de laquelle s'organise la circulation automobile au Nord et la salle de l'Espée venant border la place au Sud.

Situation de la Place de l'Espée

Situation actuelle :

Aujourd'hui, la vocation principale de la Place de l'Espée est la circulation et le stationnement automobile. Les aménagements y sont peu qualitatifs : simples marquages au sol, cheminements piétons difficile et faible présence du végétal se limitant à une implantation d'arbres diffuse et sans identité paysagère. Le bâti patrimonial - notamment l'église Saint-Nicolas, l'ancienne école Saint-Nicolas et la salle de l'Espée - est peu mis en valeur (absence d'aménagements de type parvis). La place se définit donc aujourd'hui en creux sans identité propre et en dehors du bâti qui l'encadre. Les aménagements paysagers sont très ponctuels et disparates et le mobilier urbain est peu présent et peu cohérent.



Vue aérienne sur Place de l'Espée



Vue sur l'église Saint-Nicolas depuis la Place du Chaldron



Vue depuis la façade nord de l'église Saint-Nicolas sur Place de l'Espée

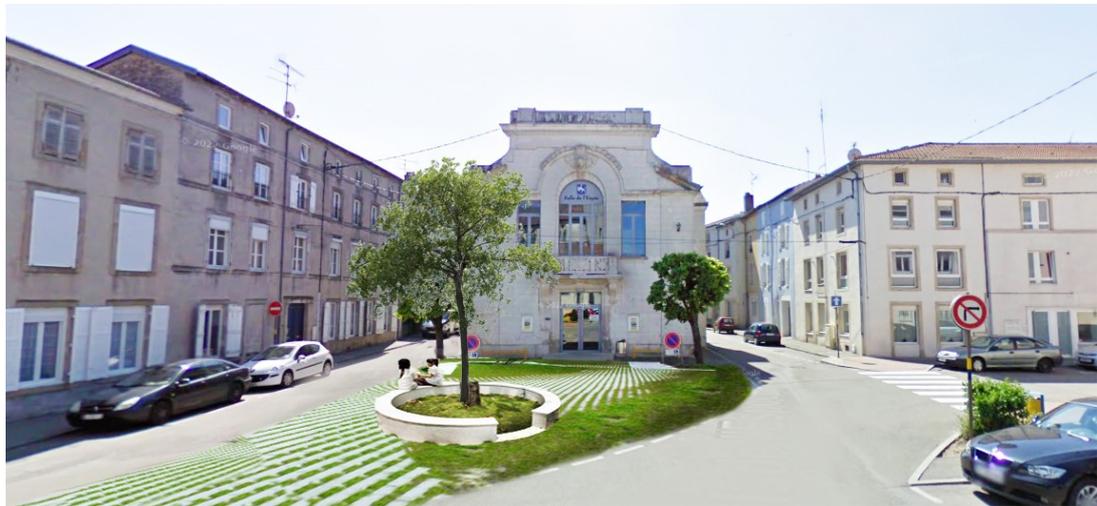
Objectif de l'action :

Il s'agit de réaménager l'espace pour en faire un lieu de vie conviviale et agréable à voir et à vivre, tout en maintenant sa fonction d'espace de stationnement automobile. L'enjeu sera aussi de mieux valoriser les bâtiments et les éléments patrimoniaux venant composant la place et les percées visuelles vers la Place du Chaldron, la Maison du Livre et de la Culture, le parc de la Peupleraie et si possible vers le fond de vallée de la Moselle.

Les aménagements pourront s'appuyer sur l'histoire de la place qui était auparavant le centre de la forteresse de Charmes et le point d'accueil de la foire annuelle. La question du remplacement du monument au mort devra être posée de manière à libérer de l'espace et d'offrir en contrepartie un lieu plus approprié et plus accueillant pour les cérémonies de commémoration (surplace ou ailleurs).

Pistes de programmation envisagées (mais non actées) :

- Végétalisation : plantation d'arbres et ajout d'espaces de pleine terre
- Désimperméabilisations des sols dans la mesure du possible
- Maintien et réorganisation du stationnement et de la circulation automobile
- Création de stationnement vélo, places d'autopartage et bornes de recharges électriques...
- Aménagements d'espaces piétonnisés arborés
- Renouvellement du mobilier urbain et choix des matériaux en cohérence à l'échelle du secteur prioritaire n°1 centre-ville
- Aménagement valorisant les abords de l'Eglise Saint-Nicolas et de la salle de l'Espée
- Valorisation des perspectives et séquences architecturales aux abords de la Place (perspective de la place du Chaldron, vers le Parc de la Peupleraie et si possible perspective à valoriser sur la Moselle).



Visualisation d'une ambiance végétalisée sur la Place – Vue sur la salle de l'Espée (CODRA)

Emprise de projet approximative : 3750 m²

Bénéficiaires :

- Ensemble des habitants et des usagers de la commune
- Commerces adressés sur la Place
- Collectivité

Reportage photo de l'hypercentre médiéval



Rue Maurice Barres



Maison du Chaldron



Rue du 11 Novembre 1918



Rue du 11 Novembre 1918



Rue Maurice Barres



Rue de la République

Reportage photo de l'hypercentre de la Reconstruction



Angle rue des Halles / rue Maurice Barres



Angle rue des Capucins / Place Henri Breton



Rue de Madagascar



Rue Marcel Goulette



Rue de la Porte de la Moselle



Angle rue Anne Liégeois / rue Maurice Barres

FICHE ACTION N°02

Réaliser un Plan Local de Mobilité

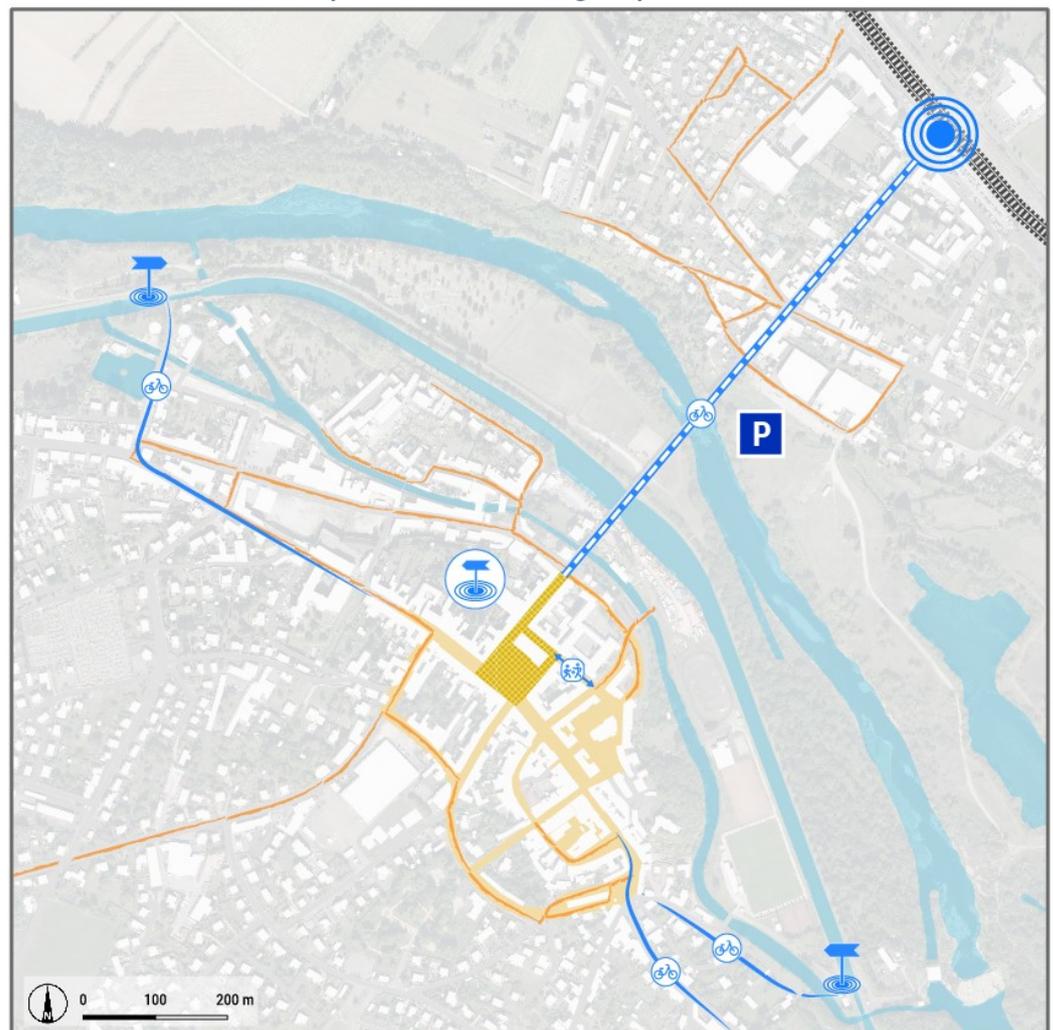
Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Réaliser un Plan Local de Mobilité
Action n°	02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort - P1
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <p>Les mobilités à l'échelle communale sont aujourd'hui principalement pensées pour l'automobile, alors même que la ville dispose de plusieurs atouts en faveur de la valorisation des modes actifs et des transports en commun (présence d'une gare structurante, relief limité et ville peu étendue, taux de motorisation assez faible...). Néanmoins, l'absence de transport en commun et la situation rurale de la commune rendent incontournable l'usage de la voiture pour se déplacer.</p> <p>L'augmentation du nombre de cyclotouristes de mai à septembre et du nombre d'utilisateurs à vélos sur la commune nécessite une adaptation de la trame viaire et des équipements de mobilité. A titre d'exemple, si les commerçants se réjouissent du nombre important de cyclotouristes qui fréquentent le centre-ville en période estivale, ils regrettent le manque de stationnement pour les vélos qui contraint les cyclistes à laisser leurs vélos là où ils trouvent de la place. Ceci génère des désagréments à la fois pour les commerçants mais aussi pour les habitants.</p> <p>Enfin, la commune compte également 550 élèves répartis dans 4 écoles primaires et un peu plus de 500 élèves pour le collège Maurice Barrès. Par conséquent, de nombreux élèves parcourent la ville à pied ou à vélo entre leur domicile et leur établissement scolaire.</p> <p>Objectif de l'action</p> <p>La réalisation d'un Plan Local de Mobilité a pour objectif de doter la commune d'une stratégie globale en matière de mobilité : valorisation et sécurisation des modes actifs, favoriser l'usage des transports en commun sur son territoire, optimisation du stationnement... Ceci en cohérence avec les actions entreprises par les territoires voisins et à l'échelle de l'Agglomération d'Epinal.</p>

Ce projet correspond à la mise en œuvre de l'action n° 24 du Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Cette stratégie globale pourrait notamment comprendre les actions suivantes :

- Formaliser une zone de rencontre autour de la Place Henri Breton
- Apaiser la circulation sur le pont des Frères Buquet
- Créer un réseau de pistes cyclables
- Élargir le périmètre de la zone 30
- Faciliter le stationnement des vélos par du mobilier urbain adapté
- Créer une rue aux écoles temporaire (heures de rentrées et sorties) devant l'école Henri Breton
- Aménager et animer le parvis de la gare pour le rendre plus confortable et améliorer son intégration à la trame urbaine
- Créer un espace de stationnement perméable devant le complexe sportif Simonin
- Mettre en place une signalétique en entrée de ville et dans le centre-ville
- Poursuivre les travaux d'amélioration de la voirie

Principales actions envisagées pour le PLM



	<ul style="list-style-type: none">  Formaliser une zone de rencontre autour de la Place Henri Breton  Apaiser la circulation sur le pont des Frères Buquet  Créer un réseau de pistes cyclables  Elargir le périmètre de la zone 30  Créer une rue aux écoles temporaire (heures de rentrées et sorties) devant l'école Henri Breton  Aménager et animer le parvis de la gare pour le rendre plus confortable et améliorer son intégration à la trame urbaine  Créer un espace perméable devant le complexe sportif Simonin  Mettre en place une signalétique en entrée de ville et dans le centre-ville  Poursuivre les travaux d'amélioration de la voirie <p>Principaux enjeux à traiter de la mise en œuvre d'un Plan Local de Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'atout que représente la gare • Révéler le potentiel de développement de la marche et du vélo pour les déplacements du quotidien • Renforcer les connexions entre le centre-ville et : le canal, la véloroute et d'une manière générale avec les autres quartiers • Améliorer les conditions de déplacements au niveau du pont • Apaiser davantage la circulation dans le centre-ville • Mieux organiser la présence et la signalisation du stationnement dans le centre-ville <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des habitants et des usagers de la commune • Visiteurs / touristes • Commerçants • Ecole Henri Breton
Partenaires	<p>Partenaires pour la réalisation des études :</p> <p><u>DDT/ANCT</u> Partenaire actif du programme Petites villes de demain, la DDT et les représentants locaux de l'ANCT sont présent pour conseiller la commune dans la mesure de leurs moyens et disponibilités</p> <p><u>Communauté d'Agglomération d'Épinal (service Mobilité) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement technique pour l'élaboration du plan • Mise à disposition de mobilier urbain tactique • Participation à l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces publics • Le cas échéant : attribution d'un label « espaces publics à haute qualité d'usage »

	<p>Partenaires pour les projets :</p> <p><u>Etat/ANCT</u> La commune pourra solliciter les aides de la DETR et/ou de la DSIL</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u> Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité (pistes cyclables notamment). Les services d'ingénierie du Conseil départemental seront conviés aux réunions de conception des projets déclinant le Plan local de Mobilité.</p> <p><u>Agence de l'eau</u> Dans le cas où le projet répondrait à certains critères d'éligibilité, comme la désimperméabilisations des sols, la réalisation d'infiltration des eaux... la commune pourra sollicitée les aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p><u>Autres pistes de financement :</u> Recherche de financement annexes via autres appels à projet et dispositif de subvention existants à l'instant T.</p> <p><u>La Fédération française des usagers de la bicyclette pourrait également être sollicitée</u> Déposer un dossier pour l'appel à projet AVEOL +</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p><u>Étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge possible à 80% par ANCT dans le cadre de Petites villes de demain → Désignation d'un bureau d'études par l'ANCT Ou • Coût/homme si réalisé en régie → Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions <p><u>Travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser une zone de rencontre autour de la Place Henri Breton : 68 400€ (soit 180€/ml traité) • Apaiser la circulation sur le pont des Frères Buquet : selon la nature de l'intervention retenue • Créer un réseau de pistes cyclables : de 92 500 € pour des bandes cyclables (soit 37€/ml traité) à 1 035 000 € pour des pistes cyclables (soit 414€/ml traité) • Élargir le périmètre de la zone 30 : 148 500 € (soit 135€/ml traité) • Faciliter le stationnement des vélos par du mobilier urbain adapté : 10 000 € (soit environ 50 arceaux vélos) • Créer une rue aux écoles temporaire (heures de rentrées et sorties) devant l'école Henri Breton : 8 775€ (soit 135€/ml traité) • Aménager et animer le parvis de la gare pour le rendre plus confortable et améliorer son intégration à la trame urbaine : dépense contenue dans le déploiement du kit gare prévue dans le cadre du Plan de Mobilité de la CAE • Créer un espace de stationnement perméable devant le complexe sportif Simonin : 315 000 € pour 3 000m² (soit 105€/m², dont 80€/m² pour des dalles perméables)

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une signalétique en entrée de ville et dans le centre-ville : 25 000 € (soit 10 panneaux routiers directionnels, 5 planimètres et 10 mats signalétiques) : à préciser ultérieurement • Poursuivre les travaux d'amélioration de la voirie : selon la nature des interventions programmées <p>Nb : les couts de chacune des actions sont estimés indépendamment les uns des autres.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge possible à 80% par ANCT dans le cadre de Petites villes de demain → Désignation d'un bureau d'études par l'ANCT → Coût prévisionnel : 15.000 € <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût/homme si réalisé en régie → Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT 75% renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions <p>Financement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fond propre de la commune • DETR • Agence de l'eau selon éligibilité ; à définir selon nature du projet, pas d'engagement à ce stade • Fond de développement et fond de solidarité : selon critères éligibilité • <u>Conseil départemental des Vosges</u> : Fonds de solidarité pour « Aménagement global de voirie communale et travaux d'aménagement global de traverse le long des RD et RN à l'intérieur des agglomérations » ; « Aménagement en bordure des RD et RN à l'intérieur des agglomérations » ; travaux sur « voirie communale » : à définir selon nature du projet, pas d'engagement à ce stade
Calendrier	<p><u>Définition et formalisation du plan :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Courant 2023 <p><u>Réalisation des actions inscrites dans le plan :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 – 2035
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan de Mobilité de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (action 24 : Accompagner les communes dans l'élaboration de Plans Communaux de Mobilité)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un Plan Local de Mobilité • Nombre d'actions du PLM réalisées <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de km de voies cyclables sur la commune par rapport à 2022 • Évolution du nombre de stationnements vélos sur la commune par rapport à 2022

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones de circulation apaisée (30 km/h) par rapport à 2022 • Taux et évolution de la part modale de la voiture individuelle pour les habitants de Charmes par rapport à 2022 • Évolution de la fréquentation des transports en commun/de la gare de Charmes (nombre de visiteurs/jour) par rapport à 2022 • Évolution de l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens (ressentie) <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité résidentielle : solde migratoire • Attractivité touristique : nombre de visiteurs par an. Nombre de cyclotouristes annuels. • Taux de satisfaction des habitants • Taux de satisfaction des cyclotouristes
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne l'ensemble de la commune, dont les 3 secteurs d'intervention prioritaires identifiés.</p> <p>Elle est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorant la qualité d'usage des espaces publics et leur attractivité, • Facilitant l'accessibilité du centre-ville (notamment par modes actifs), • Augmentant la fréquentation des commerces et services, via l'augmentation des flux d'usagers en centre-ville, • Renforçant le rôle de la gare de Charmes comme porte d'entrée sur la commune (3ème gare la plus fréquentée du département), • Facilitant les liens entre le centre-ville et les bords de Moselle d'une part et les autres quartiers de la ville d'autre part, • Renforçant la vocation touristique du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 03

Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments publics concernés par le décret tertiaire

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Procéder à la rénovation énergétique des bâtiments publics concernés par le décret tertiaire
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort - P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <p>Les principaux bâtiments publics de la commune ont été construits avant 1974, soit avant la première loi thermique. Aussi, ces bâtiments bénéficient d'une faible à très faible performance énergétique. Ils occasionnent des dépenses importantes pour la collectivité, qui sont amenées à se renforcer dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie. Afin de donner des réponses adaptées à cette situation la commune a fait réaliser plusieurs études sur les conseils et avec l'accompagnement des services Energie-Environnement de la communauté d'agglomération d'Epinal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour une chaudière biomasse – Bureau d'étude EPURE <p>La commune est propriétaire de 2170 ha de forêt et produit chaque année 2000 tonnes de bois non valorisable économiquement. Ce bois pourrait être transformé en plaquette et servir de ressources énergétiques pour chauffer les bâtiments communaux. La commune gagnerait en indépendance énergétique, diminuerait son empreinte carbone et sa facture énergétique. Une action incontournable afin de préserver les intérêts financiers et environnementaux des générations futures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports d'audit simplifié - Plan d'Action Energétique – Bureau d'étude LORR'ENR <p>Ces études fondées sur le principe de l'intracring ont été réalisées sur 3 bâtiments communaux : l'Hôtel de ville, l'école Malgaigne et le bâtiment de la Police municipale situé sur le Pôle Marcel Goulette. Elles proposaient pour chaque bâtiment deux bouquets de travaux différents réalisables et leur conséquence financière, environnementales et énergétiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour la rénovation énergétique de l'Ecole Henri Breton

	<p>Objectif de l'action</p> <p>Il s'agit de procéder à l'amélioration des performances énergétiques de bâtiments communaux concernés par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret éco-tertiaire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Marcel Goulette • Hôtel de Ville • Ecole Henri Breton • École Malgaigne • Complexe sportif Simonin <p>Les élus ont choisi de donner la priorité à deux actions :</p> <p style="padding-left: 40px;">- la réalisation d'une première chaudière biomasse entre l'Hôtel de ville et l'école Henri Breton ou sur le Pôle Marcel Goulette. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2021 par le bureau d'étude EPURE pour le site Hôtel de ville/école Henri Breton à la demande de la commune qui était accompagnée par le service Energie-Environnement de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.</p> <p style="padding-left: 40px;">- Le réaménagement et la rénovation du Pôle Marcel Goulette (voir fiche action dédiée). Outre la réorganisation des fonctions et l'optimisation de l'espace, cette action comprend également la rénovation énergétique des bâtiments et la réalisation d'une chaudière biomasse.</p> <p>La réalisation des travaux de rénovation énergétique des autres bâtiments concernés par le décret éco-tertiaire sera échelonnée dans le temps en fonction des capacités financières de la commune.</p> <p>Bénéficiaires :</p> <p>Ville de Charmes – Ecoles de Charmes – Associations</p>
Partenaires	<p><u>État :</u> Via DETR/ DSIL Fond vert</p> <p><u>Région Grand Est :</u> Via les aides CLIMAXION et l'accompagnement proposé par la Maison de la Région à Épinal</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u> Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Communauté d'Agglomération d'Épinal (Pôle Énergie-Environnement) :</u></p>

	Accompagnement de la commune dans la réalisation de l'appel d'offre et à la bonne réalisation des travaux
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Pôle Marcel Goulette</u></p> <p>Réalisation d'une étude globale de réaménagement – Recrutement d'un cabinet d'architecture et d'un bureau d'études en génie climatique + Option : recrutement de la SCIC KEPOS pour la recherche et l'accompagnement de porteurs de projets privés</p> <p><u>Hôtel de Ville</u></p> <p>- Réalisation d'une chaudière biomasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût du projet HT : 278 448,50 € • Subventions HT : 125 301,83 € • Coût total HT avec subv. : 153 146,67 € <p>→ Avec hangar à financer : + 300 000 € → Sans hangar à financer : - 300 000 €</p> <p>- Rénovation énergétique sur le principe de l'intracring hors subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouquet 1 : 151 020 € HT • Bouquet 2 : 341 570 € HT <p><u>Ecole Henri Breton</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une chaudière biomasse – coûts (voir Hôtel de ville) - 1 330 000 € selon étude de faisabilité pour la rénovation énergétique <p><u>École Malgaigne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique sur le principe de l'intracring hors subventions : • Bouquet 1 : 35 868 € HT • Bouquet 2 : 269 068 € HT <p><u>Complexe sportif Simonin</u></p> <p>Rénovation de la toiture avec remplacement de l'isolation thermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût HT hors subvention : 352 003 € • Coût du projet HT avec subvention DETR : 211 201 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Fond propre de la commune • Région Grand Est : programme CLIMAXION - à définir selon nature du projet, pas d'engagement à ce stade • DETR • Département des Vosges : Fond de développement et fond de solidarité : selon critères éligibilité • Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions <p>Pour la chaudière biomasse : financement éventuel du hangar de stockage pour la chaudière biomasse par une société privé.</p>

<p>Calendrier</p>	<p><u>Pôle Marcel Goulette</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de réaménagement global, dont rénovation énergétique et chaudière biomasse : 2023 – 2027 <p><u>Hôtel de Ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaudière biomasse : 2023 - 2024 • Finalisation rénovation énergétique : 2026-2027 <p><u>Ecole Henri Breton</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaudière biomasse : 2023 – 2024 • Rénovation énergétique : 2027-2028 <p><u>École Malgaigne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique : 2028-2029 <p><u>Complexe sportif Simonin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la toiture avec remplacement de l'isolation thermique : 2023-2024
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) • Le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération d'Épinal
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chaudières biomasses réalisées • Nombre de bâtiments rénovés <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la diminution des factures d'énergie / économies réalisées sur la collectivité par bâtiment (euros) par rapport à 2022 • Mesure de la diminution de la consommation / économies d'énergie réalisées sur la collectivité par bâtiment (%) par rapport à 2022 • Mesure de la diminution des factures d'énergie (en euros) par rapport à 2022 • Mesure de la diminution de l'empreinte carbone / évolution de l'impact carbone du carpinien par rapport à la situation initiale <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des habitants • Mesure de la diminution de la consommation • Mesure de la diminution de l'empreinte carbone • Taux de satisfaction des habitants
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'empreinte carbone de la commune et donc diminution l'empreinte carbone des habitants • Réponses aux obligations du décret tertiaire sur des équipements communaux rayonnant sur les habitants du secteur de Charmes (écoles, complexe sportif) • Diminution des charges de fonctionnement afin de permettre l'équilibre financier des projets et du budget communal ; augmenter la capacité d'investissement de la commune en particulier pour les générations futures



	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des conditions d'accueil des élèves et des habitants (perte de chaleur, ponts thermique, inconfort...) pour des équipements essentiels aux habitants du secteur de Charmes
Annexes	

FICHE ACTION N°04

Coordonner une politique de revitalisation commerciale

Orientation stratégique	<i>Faire du centre-ville une nouvelle expérience au quotidien</i>
Action nom	Coordonner une politique de revitalisation commerciale
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort - P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <p>On recense 16 cellules commerciales vacantes dans le centre-ville. L'état de dégradation de certaines cellules est préoccupant et donne une image sinistre au centre-ville (vandalisme, vétusté liée à l'âge, manque d'entretien...). La vacance de plusieurs cellules commerciales s'explique en partie par l'abandon des locaux commerciaux (et en général de l'immeuble entier) par les propriétaires, qui se sont totalement désintéressés de leur bien. La difficulté est de trouver, contacter et mobiliser les propriétaires pour permettre leur remise en vente ou en location sur le marché.</p> <p>Une étude SHOP'IN (offerte par la Banque des territoires) a été réalisée en 2021 pour diagnostiquer la situation commerciale du centre-ville. Outre la vacance, il en ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les habitants sont dans l'attente de commerces de proximité supplémentaires : vente de produits locaux, restauration traditionnelle, habillement, pressing, librairie/ludothèque...). • qu'il faut éviter l'exode ou le développement de commerces similaires à ceux du centre-ville en périphérie (zone de l'Hermitage). • qu'il faut renforcer la signalisation des espaces de stationnement par un fléchage et une signalétique posée à des endroits stratégiques. • Définir un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et se doter du droit de préemption sur les fonds de commerces <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer la clientèle en gagnant en convivialité dans le centre-ville et en le rendant plus lisible • Compléter et équilibrer l'offre commerciale selon les potentiels marchands, en maîtrisant les nouvelles implantations • Faire des commerçants des acteurs à part entière de la redynamisation commerciale

	<p>Objectif de l'action Revitaliser la fonction commerciale du centre-ville en menant une série d'actions cohérentes entre elles. Cette stratégie globale pourrait notamment comprendre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmission d'un projet de périmètre aux chambres consulaires qui disposent de 2 mois pour se prononcer (au-delà, avis réputé favorable) ○ Délibération du Conseil Municipal ○ Mesures de publicité • Élaborer une charte des enseignes et devantures commerciales et des terrasses dans pour le périmètre de sauvegarde : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition de règles à respecter pour assurer l'harmonie visuelle et d'utilisation des espaces publics (vitrines, façades, enseignes...) ○ Partage sous la forme d'un document simple et didactique • Mener une politique pro-active sur la vacance commerciale en centre-ville <ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe sur les friches commerciales dans le périmètre de sauvegarde ○ Communication, négociation, voire coercition auprès des propriétaires • Soutenir l'installation de nouveaux commerçants dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat dans le centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide de 1000 euros pour l'installation d'un commerce en centre-ville limité à 2 dossiers par an. L'aide est soumise à des critères d'éligibilité à définir en partenariat avec la Région Grand-Est puisque le dispositif centralité sera sollicité pour une aide couplée égale à celle donnée par la commune. • Déposer une candidature au Programme « Mon-centre-ville à un incroyable commerce » et autres appels à projets identiques futurs <p><u>Actions en maturation :</u></p> <p>L'association des commerçants est en cours de restructuration (nouveau statut, nouveau nom, élection d'un nouveau bureau). Cette fiche action sera mise en œuvre en collaboration avec l'association des commerçants notamment pour la réalisation d'une charte des enseignes commerciales en centre-ville. Elle pourra évoluer en fonction des besoins et des enjeux actualisés et en fonction des évolutions apportées au dispositif ORT en proposant des actions complémentaires.</p> <p>Bénéficiaires : Ville de Charmes – Commerçants – Usagers du centre-ville</p>
Partenaires	<p><u>L'association des commerçants de Charmes</u></p> <p>Cette fiche action sera mise en œuvre en collaboration avec l'association des commerçants.</p> <p><u>CAUE :</u></p> <p>Pour l'accompagnement à la définition d'une charte des enseignes et devantures commerciales dans le centre-ville. Disponibilité dépendante du plan de charge de la structure.</p>

	<p><u>Région Grand Est :</u></p> <p>Via le dispositif centralité : « Renforcement du tissu commercial situé dans le périmètre prioritaire » → convention partenariale à définir</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p><u>Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps Homme → Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions <p><u>Charte des enseignes commerciales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si réalisé en régie : coût/temps/humain → CAUE (?) + chef de projet PVD • Si externalisé à une agence : 5 000 / 6 000 € • Coût d'impression <p><u>Politique pro-active sur la vacance commerciale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps Homme (prise de contact, communication...) → Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions <p><u>Soutenir l'installation de nouveaux commerçants dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat dans le centre-ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide de 1000 euros pour l'installation d'un commerce en centre-ville limité à 2 dossiers par an. L'aide est soumise à des critères d'éligibilité à définir en partenariat avec la Région Grand-Est puisque le dispositif centralité sera sollicité pour une aide couplée égale à celle donnée par la commune. Convention à établir. <p><u>Candidature au Programme « Mon-centre-ville à un incroyable commerce » et autres appels à projet identiques futurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps Homme → Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fond propre de la commune pour l'aide à l'installation de nouveaux commerces en centre-ville : 1000 euros pour deux dossiers par an couplés à une aide équivalente par la Région GE • Région Grand Est : dispositif centralité « Renforcement du tissu commercial situé dans le périmètre prioritaire » → 1000 euros supplémentaires ajoutés à ceux donnés par la commune pour deux dossiers par an • Mobilisation du chef de projet PVD (subvention ANCT renouvelée) pour le suivi et la mise en œuvre des actions
<p>Calendrier</p>	<p><u>Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023/2026 <p><u>Charte des enseignes commerciales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023/2026

	<p><u>Politique pro-active sur la vacance commerciale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023/2026 <p><u>Candidature au Programme « Mon-centre-ville à un incroyable commerce » et autres appels à projets identiques futurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2026/2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pas de liens avec d'autres programmes ou contrats territorialisés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du périmètre de sauvegarde • Réalisation d'une charte des enseignes commerciales • Nombre de locaux vacants réinvestis • Nombre de candidatures déposées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforçant la fonction commerciale du centre-ville • Diversifiant l'offre et donc renforçant l'attractivité au-delà de la commune • Améliorant la cohésion entre les commerçants
Annexes	

FICHE ACTION N° 05

Réaménager et rénover le pôle Marcel Goulette

Orientation stratégique	<i>Innover pour identifier Charmes comme une ville dynamique</i>
Action nom	Réaménager le pôle Marcel Goulette
Action n°	05
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort - P1
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes

Situation actuelle :

Le pôle Marcel Goulette est un ensemble immobilier hétérogène composé d'un ancien lycée professionnel, délaissé à la commune pour un euro symbolique, de hangars et de bâtiments administratifs, situé à proximité immédiate de la gare.

Le site accueille aujourd'hui des services publics (police, cantine, périscolaire, ONF), des activités sportives (boulistes, tir à l'arc), quelques entreprises (ostéopathe, électricien, vendeur de camping-car) et une école privée. Néanmoins, une large partie de ces espaces restent cependant vacants (environ 60%) et l'éloignement de la cantine scolaire vis-à-vis des écoles, majoritairement situées sur l'autre rive de la Moselle pose des questions logistiques et de déplacements des élèves importants (coût affrètement des bus, empreinte carbone, temps de repas des maternelles...). La capacité d'accueil de cette cantine est par ailleurs proche de la saturation. La vacance et la sous-utilisation de ce vaste ensemble immobilier posent la question de l'intensité d'usage et d'image de la ville à proximité immédiate de la gare de Charmes qui constitue en quelques sortes une entrée de ville étant donnée sa situation et sa fréquentation (3^{ème} gare des Vosges en nombre de voyageurs). Les suppressions de postes dans le premier degré dans les Vosges (45 en 2023) font peser des incertitudes sur la situation des écoles dans le secteur de Charmes. Des fermetures sont-elles à prévoir ? Générant des regroupements sur Charmes ?

Aujourd'hui la programmation des bâtiments se fait au gré des besoins et des opportunités sans vision ou projet d'ensemble. En outre, une grande partie des bâtiments sont dans un état dégradé ou très dégradé (amiante par endroit, fuite dans les toitures, effondrement des plafonds ponctuellement, espèces végétales envahissantes...) et qui continuera de se dégrader avec le temps. Ne rien faire reviendra à faire porter des investissements et des problèmes structurelles plus importants sur les générations futures.

Caractéristiques

- Emprise approx. : 227m x 150m
- Hauteur du bâti : R+1 à R+3
- Usage principal : stockage, manutention, police municipale, cantine scolaire, périscolaire, entreprises privés, école privé, associations sportives, ONF
- Gestion / Entretien : communal
- Valorisation des espaces libres par commercialisation auprès d'entreprises/porteurs de projets locaux



Objectif de l'action

Valoriser ce secteur sous-utilisé par une stratégie de reconversion/amélioration/optimisation cohérente et ambitieuse. Améliorer la qualité d'accueil et les conditions de travail des agents qui y travaillent (employés communaux dont police, agents ONF, entreprises privé, enseignants, animateurs périscolaires) et des usagers qui le fréquentent (élèves, adhérents associations, publics).

Le projet doit être cohérent avec les actions qui seront mises en place dans le centre-ville. L'implantation de commerces y est donc proscrite.

Si possible et en fonction des opportunités, la commune pourra chercher à mobiliser des partenaires autour de la reconversion du site dans la mesure où toutes les parties y trouvent des intérêts communs.

Orientations envisagées :

- Créer un pôle scolaire :
 - Rassembler les écoles de Malgaigne et des Folies
 - Transfert de l'école privée St Nicolas à Malgaigne
- Créer un pôle associatif :
 - Améliorer les conditions et la capacité d'accueil des associations
 - Maintenir les associations en place
- Créer un pôle innovation privé (locatif) :
 - Faire appel à la SCIC KEPOS ou un autre interlocuteur qualifié pour trouver et accompagner des porteurs de projets

Actions envisagées :

Préalable :

Une réflexion sur la vocation du site devra être menée avant de lancer des études spécifiques sur la transformation du bâti. Elle pourra s'exercer de trois manières :

- Soit en réalisant une étude de vocation et d'opportunité sur le site
- Soit en réalisant un groupe de travail réunissant élus, techniciens et partenaires volontaires qui décidera de la vocation à donner
- Soit les deux

Phase 1

- Mener une étude de faisabilité et de programmation sur l'ensemble du site intégrant la création des différents pôles souhaités. L'étude intégrera nécessairement un volet rénovation énergétique des bâtiments (dont la réalisation d'une chaudière biomasse). L'étude doit aussi permettre d'identifier les activités économiques compatibles avec les services conservés sur le site (écoles, associations, services publics) afin de combler la vacance des bâtiments.
- Pour cela, la commune doit faire appel à un cabinet d'architecture et un bureau d'études en génie climatique
- Faire appel à la SCIC KEPOS ou un autre interlocuteur qualifié pour trouver et accompagner des porteurs de projets
- S'appuyer sur les travaux des étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy
- Faire appel à toutes autres compétences techniques nécessaires à la bonne réalisation du projet

Phase 2

Montage et réalisation du projet défini

Bénéficiaires :

Ville de Charmes – habitants de Charmes et bassin de vie – enfants de Charmes et du bassin de vie - porteurs de projet – Associations de Charmes – Écoles et personnels éducatifs

Partenaires	<p><u>État :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide en ingénierie de l'ANCT - DETR/DSIL - Fond vert - Accompagnement et conseils des architectes et paysagistes conseils de l'État (en fonction de leur disponibilité et plan de charge) <p><u>Région Grand Est/Banque des territoires :</u></p> <p>Via les aides CLIMAXION et du dispositif centralité. Accompagnement proposé par la Maison de la Région à Épinal pour la partie rénovation énergétique</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u></p> <p>Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Communauté d'Agglomération d'Épinal (Pôle Énergie-Environnement) :</u></p> <p>Sollicitation de l'AMO pour la partie rénovation énergétique et chaudière biomasse</p> <p><u>Banque des territoires :</u></p> <p>Sollicitation pour un crédit à taux avantageux</p>
-------------	--

	<p><u>Agence de l'eau :</u> Sollicitation des aides si désimperméabilisation des sols</p>
Dépenses prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • À déterminer selon la nature du projet : en attente de définition d'une programmation • A minima, un prévisionnel > 1 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	<p>Pour les études : Financement possible par la Région Grand-Est via son dispositif centralité Financement possible par l'ANCT pour l'aide en ingénierie Financement possible par DETR/DSIL/Fond vert</p> <p>Pour les travaux : Financement possible par la Région Grand-Est via son dispositif centralité Financement possible par l'ANCT pour l'aide en ingénierie Financement possible par DETR/DSIL</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : 2023/2024 • Phase 2 : 2024/2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte Offensif pour la Croissance Emploi • PTRTE • Le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération d'Epinal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une programmation (étude) • Lancement de l'appel à projets • Engagement des travaux • Inauguration <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises / activités hébergées • Nombre d'emplois créés sur le site • Nombre d'associations hébergées • Gain énergétique et économie d'énergie par rapport à la situation initiale • Taux de vacance des bâtiments par rapport à la situation initiale <p>Indicateurs d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation de la gare SNCF • Taux de satisfaction des habitants du quartier Bout-du-Pont/gare • Taux de satisfaction des usagers du train • Taux de satisfaction des usagers et travailleurs sur le site • Taux de satisfaction des enseignants, personnels pédagogiques et périscolaires • Taux de satisfaction des parents d'élèves et des enfants
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne le secteur d'intervention prioritaire « Bout du pont/gare ».</p> <p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifiant Charmes auprès de porteurs de projet comme un territoire d'opportunité, ouvert à l'innovation



	<ul style="list-style-type: none">• Améliorant la qualité d'accueil et les conditions de travail des travailleurs et usagers du site qu'ils soient carpieniens ou habitants du bassin de vie de Charmes• Accueillant des activités rayonnantes et structurantes à l'échelle du bassin de vie (associations, écoles, services)• Créant un écosystème favorable à la création d'emploi• En améliorant le cadre de vie et l'image du secteur de la gare et potentiellement sa fréquentation
Annexes	Cahier de projets imaginés par les étudiants de l'école d'architecture de la Ville de Nancy

FICHE ACTION N° 06

Développer le potentiel touristique et de loisir du port de Charmes

Orientation stratégique	<i>Innover pour identifier Charmes comme une ville dynamique</i>
Action nom	Développer le potentiel touristique et de loisir du port de Charmes
Action n°	06
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Moyen - P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emprise approx. : 1,4 ha • <u>Usage principal</u> : stationnement de camping-cars + évènements ponctuels (fête de la musique...) • <u>Gestion / Entretien</u> : Mairie de Charmes sur la partie louée à VNF (quai de la rive gauche), le port (amarrage), la roseraie, l'ancien lavoir et l'aire de camping-car VNF pour la majeure partie du Canal des Vosges CAE pour la véloroute et bientôt la partie Canal des Vosges située sur son territoire Société privé (d'exploitation d'énergie d'origine hydraulique) pour le canal des Moulins • <u>Animations</u> : Mairie de Charmes, Office du Tourisme et associations. Une fête de l'eau est organisée sur ce site pendant plusieurs semaines jusqu'en 2008. De nombreuses animations étaient proposées comme des joutes en barque sur le canal, des concerts dans l'ancien lavoir, un marché au terroir, une exposition photo de Vincent Munier, une guinguette pour boire et se restaurer... • <u>Caractéristiques</u> : espace paysager qualitatif situé entre le canal des moulins (d'origine médiévale) et la Moselle : pelouses, boisements alluviaux diversifiés, alignements d'arbres sur la voie verte qui longe la Moselle. Quelques éléments ponctuellement dégradés (sculpture métallique, végétation de la Roseraie, passerelle en bois, sentier des remparts, ancien lavoir) à proximité immédiate du centre-ville (moins de 300 m de la Place Henri Breton) • <u>Accessibilité</u> : escalier sur le pont des frères Buquet, rue de l'Abattoir et rue de la Porte de Moselle. La déclivité entre le centre-ville et cet espace le rend difficile d'accès notamment pour les personnes âgées et PMR. • <u>Fréquentation</u> : forte en période estivale par les campings-caristes mais faible par les carpiens sauf en période d'animation/événement culturel



Enjeux

Valoriser davantage les atouts touristiques, pour identifier clairement la commune comme une destination d'étape incontournable en lien avec les objectifs du contrat de canal et les différents documents stratégiques régionaux et départementaux sur le tourisme.

Il s'agit également de mettre en valeur et de sauvegarder les équipements touristiques qui profitent aux habitants du bassin de vie de Charmes et de l'agglomération d'Épinal : Canal des Vosges, véloroute, port de Charmes... Qui serviront à relancer le tourisme fluvial à l'échelle de la CAE.

Objectif de l'action

Valoriser les atouts touristiques du port de Charmes :

- la présence du Canal des Vosges, de la Moselle et du canal des Moulins
- l'aire de camping-car
- le camping
- Aire d'amarrage des bateaux de plaisance
- sentier des remparts
- équipements sportifs (skate-park, terrains de pétanque, city stade...)
- véloroute – Voie Bleue
- Roseraie
- Ancien lavoir
- Chalet et placette

Les actions pressenties sont les suivantes :

- diversification de l'offre de loisir à destination des visiteurs extérieurs et des habitants
- Animations pédagogiques et sensibilisation à la préservation des écosystèmes liés aux milieux aquatiques
- Extension de l'aire de camping-car (avec création d'un terrain d'athlétisme au niveau du collège)
- Amélioration de l'aire d'amarrage
- Éventuellement, création d'une guinguette/restaurant sur un bateau
- renouvellement d'un évènement culturel type « fête du canal », festival de l'eau. A mettre en cohérence avec les festivités organisées par les communes voisines comme Socourt et le festival de contes organisé par l'association carpinienne « Va où il me plaît ».
- Communication sur les évènements et animations portées par la ville et les associations, la CAE

	<p>Bénéficiaires : Ville de Charmes – Habitants – Touristes (cyclotouristes, camping-caristes, visiteurs locaux) – Habitants du bassin de vie</p>
Partenaires	<p><u>État</u> DETR</p> <p><u>Région Grand-Est</u> Possiblement via les aides en lien avec le tourisme : <ul style="list-style-type: none"> • « Soutien au développement du tourisme fluvial et fluvestre » • « projets structurants, grands projets d'investissement touristique » • « accompagner les évènements touristiques » </p> <p>Possiblement via les aides destinées au Contrat de canal</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u> Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Agence de l'eau</u> Subvention possible pour la partie animation et pédagogie autour de l'eau et de la préservation des milieux naturels aquatiques.</p> <p><u>Communauté d'agglomération d'Épinal :</u> Partenariat technique et financier à définir. La gestion du canal serait reprise prochainement par la CAE. Il est aussi question de transférer la gestion du port de la commune à la CAE. Le port de Charmes étant identifié comme l'un des trois ports majeurs du Contrat de canal, un projet collaboratif pourrait être réaliser sur le site. Plusieurs actions du Contrat de canal pourraient être mises en œuvre sur le Port de Charmes.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • A déterminer selon la nature du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la nature de l'opération
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2026/2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Régional de Développement Touristique Région Grand-Est • Stratégie touristique actualisée de la Destination Massif des Vosges 2020 / 2022 • Schéma départemental du tourisme 2018-2022 • Contrat de Canal sur le Canal des Vosges (Région Grand Est, VNF, CAE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateur de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une programmation (étude) • Définir un mode opératoire (étude) • Engagement des travaux • Inauguration • Animations et évènements réalisés <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de bateaux à quai sur le port de Charmes par rapport à 2022 • Évolution du nombre de camping-caristes • Fréquentation du site en période événementielle ou d'animations (Nombre de personnes – origine géographique) <p><u>Indicateurs d'impacts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de touristes (camping-caristes, cyclotouristes, visiteurs locaux et de passage) • Taux de satisfaction des habitants sur la qualité/réussite du/des projets • Taux de satisfaction des camping-caristes • Taux de satisfaction des cyclotouristes • Taux de satisfaction des touristes et visiteurs locaux • Évolution de la fréquentation liée au tourisme fluvial à l'échelle de la CAE
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action se situe à l'interface des 3 secteurs d'interventions prioritaires</p> <p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En renforçant le tourisme d'étape et le tourisme local à Charmes • En participant à améliorer la fréquentation touristique à l'échelle de l'agglomération d'Épinal et du Département des Vosges (tourisme fluvial notamment) • En sauvegardant et en valorisant les équipements existants (port, aire de camping-car, canal des Vosges, canal des Moulins) • En offrant un espace de convivialité ouvert à tous à l'échelle du bassin de vie et dans le secteur nord de la CAE • Captant davantage et plus longtemps le visiteur extérieur • Augmentant la fréquentation du centre-ville et de ses commerces • Renforçant le caractère ludique des bords de Moselle / canal, à proximité immédiate du centre-ville • En améliorant le cadre de vie des habitants • En améliorant la qualité des animations et la convivialité • En améliorant l'appropriation des cours d'eau et des espaces naturels par les habitants de Charmes et du bassin de vie
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N° 07

Renaturer les abords du canal des Moulins et créer un espace de promenade et de convivialité

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Renaturer les abords du canal des Moulins et créer un espace de promenade et de convivialité
Action n°	07
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Moyen - P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charmes présente les caractéristiques d'une ville accessible à pied et qui, en dehors du centre-ville, se caractérise notamment par la présence de sentiers et chemins vicinaux. Un chemin de grande randonnée est balisé le long du canal des Moulins, mais celui-ci est peu mis en valeur, bien que fréquenté par les Carpinien Des éléments de végétation des bords d'eau sont présents le long des berges du canal des Vosges et du canal des Moulins (d'origine médiévale), notamment des formations de grandes Laïches et de boisements alluviaux de grandes qualités Le canal des Moulins se compose de rives aux habitats très différents selon son emplacement dans la commune. On trouve sur sa partie la plus au sud, une « poche » boisée enclavée entre sa rive gauche et les anciens remparts de la ville. Plus loin, son passage au niveau du pont de la rue de l'abattoir se traduit par une perte totale de végétalisation et de valorisation de ses berges. Cette rupture retire au canal un rôle de continuité qui pourrait permettre une meilleure perméabilité au niveau des berges. Enfin, le canal retrouve une végétation abondante et variée quelques dizaines de mètres avant l'écomusée du Battant. Les carpinien ont une affection particulière pour le canal des Moulins. Fréquenté à l'origine par les lavandières pour laver leur linge, par les ouvriers agricoles et ceux des usines pour se rafraîchir à l'époque où les cultures maraichères étaient encore très présentes et l'industrie florissante, il est aussi régulièrement fréquenté pour la pêche ou pour rejoindre le centre-ville via le sentier des remparts et un sentier sauvage parallèle à la rue. De nombreux habitants ont évoqué leurs souvenirs d'enfance et d'adolescence, liés au canal des Moulins et aux sentiers qui le longent, lors des ateliers participatifs.

- C'est un espace linéaire calme et reposant à la fois en rupture et à proximité immédiate du centre-ville

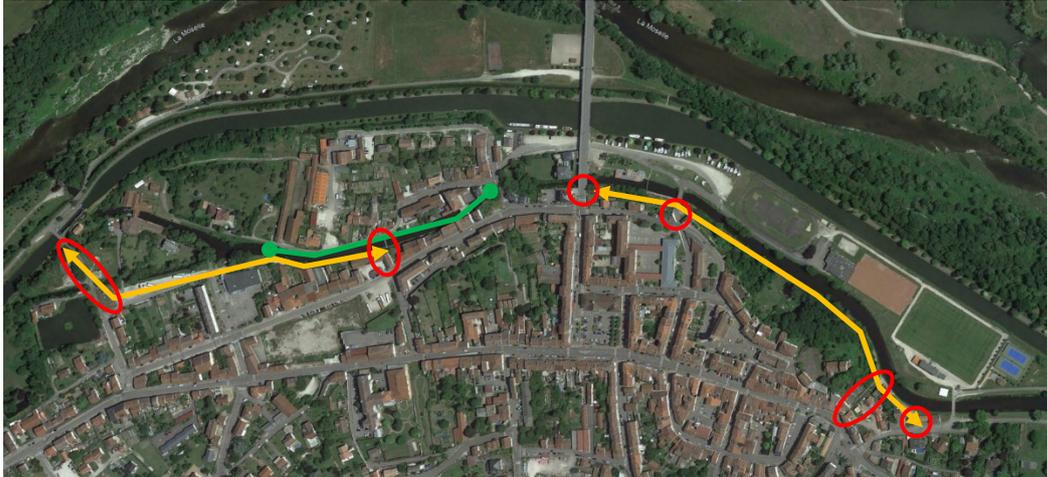


Enjeux

- S'appuyer sur les éléments de grand paysage pour impulser une dynamique de synergie entre espaces naturels et espaces urbains
- Continuer la mise en valeur de la vallée de la Moselle, dans le respect de ces caractéristiques écologiques ... pour maintenir les continuités écologiques Nord-Sud
- Améliorer la perméabilité écologique entre les grands espaces naturels et les espaces urbains par une interface moins brutale
- Révéler le potentiel de développement de la marche et du vélo pour les déplacements du quotidien
- Relier le centre-ville par le Canal des Moulins aux deux accès de la véloroute à Charmes
- Offrir un espace de détente, de convivialité et de promenade le long du canal des Moulins très apprécié par les carpieniens

Objectif de l'action

- Sécuriser et améliorer le confort du piéton le long du canal des Moulins
- Renforcer la présence de la nature en ville en renaturant les berges, c'est-à-dire en remplaçant leur caractère artificiel et linéaire par une structure plus proche des berges naturelles d'un cours d'eau (pente douce, aménagement de frayères...)
- Faciliter l'accès au canal des Moulins depuis le centre-ville (aménagement de voirie, signalétique...)
- Proposer des supports d'exposition photographique (temporaire ou permanent) lié à la nature, aux patrimoines et aux paysages locaux
- Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire locale le long du canal des Moulins (anciens moulins, lavandières, pâturage, pont des chèvres, passerelle, anciens lavoirs, écomusée du battant, anciens maraichages, vestiges industriels, fortifications médiévales...)
- Mettre en valeur la faune et la flore local et sensibiliser à sa préservation

	 <p>↔ Sécurisation et amélioration du confort piéton – Amélioration de la convivialité – Mise en valeur du patrimoine historique et naturel</p> <p>↔ Renaturation par la création d’espaces verts</p> <p>○ Amélioration des conditions d’accès au Canal des Moulins</p> <p>Bénéficiaires : Ville de Charmes – usagers du centre-ville – promeneurs/visiteurs extérieurs</p>
Partenaires	<p><u>État :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide en ingénierie de l’ANCT - DETR/DSIL - Fond vert - Accompagnement et conseils des architectes et paysagistes conseils de l’État (en fonction de leur disponibilité et plan de charge) <p><u>Région Grand Est/Banque des territoires :</u></p> <p>Via les aides spécifiques liés à l’environnement ou appel à projet</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u></p> <p>Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Agence de l’eau :</u></p> <p>Sollicitation des aides si désimperméabilisation des sols ou réalisation d’action de sensibilisation à l’environnement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • A déterminer selon la nature du projet • Pour plus de précisions : https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6797/fr/etude-restauration-hydromorphologique-des-cours-d-eau
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Programme « Développer la nature en ville » du CEREMA • Selon la nature de l’opération

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2026/2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan inventaire de la biodiversité/patrimoine naturel (PETR Pays d'Épinal)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur de cheminement réaménagé • Longueur de berges renaturées • Nombre de point d'accès amélioré
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne 2 secteurs d'intervention prioritaires « Ancien faubourg industriel-quartier des canaux/centre-ville ».</p> <p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorant l'accessibilité piétonne du centre-ville vers la périphérie, la véloroute et les espaces naturels • En mettant en valeur un espace calme et proche de la nature et du centre-ville, améliorant de fait la qualité de vie des habitants. Ces espaces sont essentiels pour compenser l'absence de jardin dans les appartements du centre-ville et ainsi lutter contre la vacance • Améliorant l'appropriation du patrimoine naturel et historique par les habitants • Complétant de manière cohérente les effets de l'action n°6 sur la redynamisation du port de Charmes • Renforçant le caractère ludique et convivial des bords de la Moselle et des canaux, à proximité immédiate du centre-ville • Captant davantage et plus longtemps le visiteur extérieur, inviter à flâner à proximité du centre-ville • Augmentant la fréquentation du centre-ville et de ses commerces
Annexes	

FICHE ACTION N° 08

Valoriser le patrimoine naturel de la commune auprès des écoles et des habitants

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Valoriser le patrimoine naturel de la commune auprès des écoles et des habitants
Action n°	08
Statut	En cours – en réflexion
Niveau de priorité	Moyen - P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes – Association CPN Les P'tits Castors
Description de l'action	<p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charmes s'inscrit dans un environnement naturel, environnemental et paysager de grande qualité, reconnu au titre de plusieurs périmètres d'inventaires ou de protections institutionnelles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Zone Natura 2000 de la Vallée de la Moselle (secteur Châtel-Tonnoy) Espace Naturel Sensible Vosgien de l'Île sous Essegney ZNIEFF 2 de la Vallée de la Moselle de Thaon-les-Vosges à La Vallée de la Moselle, les vergers du Haut du Mont et la forêt de Charmes concentre une grande partie des enjeux environnementaux de la commune. Aujourd'hui, on assiste à un partage du fond de vallée alternant entre milieux naturels protégés, équipements touristiques et sportifs ou espaces de loisirs aménagés offrant une succession de paysages semi-urbains, aquatiques, forestiers et de plaines qui participent à l'identité et à l'attractivité de la commune. Néanmoins, ces atouts semblent peu mis en valeur, la forêt étant relégué à une stricte fonction sylvicole et cynégétique et la ville étant déconnectée de la Moselle et ses abords. La forêt de Charmes abrite plusieurs espèces d'amphibiens rares et protégés. Cependant, les milieux favorables à ces espèces disparaissent ou sont fortement dégradés. En effet, la quantité de mares forestières étant insuffisante (2 connues pour 1200 ha), les animaux sont obligés d'occuper les ornières des chemins. Ces milieux de substitution disparaissent rapidement en cas de chaleur ou de passages d'engins qui sont très dommageables à la reproduction des batraciens. On compte 4 associations environnementales dans le secteur de Charmes. De nombreux inventaires y sont réalisés, de même que de nombreuses actions de sensibilisation et de découverte de la faune et la flore locale. Parmi les espèces

les plus marquantes ont notera la présence du castor, de cigognes et de nombreux oiseaux, migrateurs ou non, (gobe-mouche à collier, gorge-bleue à miroir, cincle plongeur, butor étoilé...) profitant de la mosaïque de milieu offerte par la Moselle encore « sauvage » (forêt de chênes, boisements alluviaux, anciennes gravières, paléo-méandres, prairies alluviales, étangs, marais...)

Enjeux

- S'appuyer sur les éléments de grand paysage et le patrimoine naturel pour impulser une dynamique de synergie entre espaces naturels et espaces urbains
- Continuer la mise en valeur de la vallée de la Moselle, dans le respect de ces caractéristiques écologiques ... pour maintenir les continuités écologiques Nord-Sud
- Améliorer la perméabilité écologique entre les grands espaces naturels et les espaces urbains par une interface moins brutale

Objectif de l'action

- Renforcer la connaissance des caractéristiques environnementales du territoire et la partager
- Mener des actions de sensibilisation et de pédagogie, renforçant la cohésion sociale
- Aménager des espaces de loisirs respectueux des caractéristiques environnementales du sites
- Renforcer la biodiversité

2 actions sont spécifiquement identifiées :

- Création d'une mare pédagogique dans la forêt de Charmes – soutien d'une action portée par une association (court terme)

Ce projet porté par une association carpinienne (le CPN les P'tits Castors) est soutenu par :

- La commune pour les demandes d'autorisation, les démarches administratives et les demandes de subvention
- La Région Grand-Est via le P.R.A.M (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares) et le Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine dans la construction et le suivi technique, naturaliste et juridique du projet (code de l'environnement, intérêt et pertinence écologique...).
- La CAE et le PETR d'Épinal qui ont pris connaissance du projet et soutiennent moralement le projet. La possibilité de soutenir financièrement le projet serait possible si le PETR est retenu par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un appel à projet

Il s'agit de réaliser une mare dans la forêt de Charmes, ayant deux vocations :

- Écologique : permettre aux amphibiens obligés d'occuper les ornières des chemins pour se reproduire et s'alimenter. Ces milieux de substitution disparaissent rapidement en cas de chaleur ou de passages

	<p>d'engins qui sont très dommageables à la reproduction des amphibiens. L'intérêt est d'offrir un espace de reproduction et d'alimentation sécurisé pour ces espèces qui sera également un espace de ressources pour de nombreux être vivants (entomofaune, avifaune, mammifères...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogique : offrir aux écoles et associations de Charmes un site dédié à l'apprentissage et la découverte de la nature, en particulier du patrimoine naturel carpinien. • <u>Aménagement d'un espace de promenade sur le thème de la découverte de la nature autour de l'ancienne gravière située sur l'île sous Essegney (moyen-long terme)</u> <p>L'objectif de l'action est d'offrir un espace de promenade facilement accessible au public et situé à proximité du centre-ville. La pose de panneaux pédagogiques et la réalisation d'observatoires ornithologiques permettraient aux habitants de découvrir le patrimoine naturel de leur commune et de les sensibiliser à sa préservation.</p> <p>Bénéficiaires : Ville de Charmes – Ecoles – Habitants de Charmes et du bassin de vie</p>
Partenaires	<p><u>État</u> Accompagnement juridique</p> <p><u>Association CPN les Petits Castors – Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine</u> Porteur du projet de mare pédagogique – accompagnant technique, naturaliste et juridique</p> <p><u>Région Grand-Est</u> Via le P.R.A.M (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares)</p> <p><u>Communauté d'agglomération d'Épinal et Pôle d'équilibre territorial du Pays d'Épinal</u> Soutien moral et conseils à l'association Possibilité de subventionner les deux actions si le PETR est retenu par l'Agence de l'Eau pour son appel à projet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Création d'une mare pédagogique dans la forêt de Charmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 4500 € TTC pour le creusement de la mare/évacuation des matériaux/accessibilité • 2000 € TTC pour le mobilier pédagogique • 0 € - Fabriqué bénévolement par l'association - Installation de fascines en saule pour maintenir la berge et pour créer des refuges à amphibiens et à insectes aquatiques. Ces structures végétales peuvent aussi proposer des supports aux pontes de crapauds et de tritons. • 0 € - Animation du site par l'association • Pas de dépenses pour la commune <p><u>Création d'un espace promenade et de découverte de la nature autour de l'étang de l'île-sous-Essegney</u></p> <p>Projet porté par la commune – Dépenses à définir selon projet</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Association CPN Les P'tits Castors</u></p> <p>Fond propre de l'association + subventions annexes Possibilité de trouver des financements en passant par la plateforme Helloasso (dons, crowdfunding...)</p> <p><u>Commune de Charmes</u></p> <p>Fond propre pour la création d'un espace promenade et de découverte de la nature autour de l'étang de l'île-sous-Esegney</p> <p><u>Agence de l'eau</u></p> <p>Possibilité de subventionner les projets à hauteur de 80% pour les travaux de génie écologique et 40% pour le mobilier pédagogique</p> <p><u>Région Grand-Est</u></p> <p>Possibilité de subventionner l'intégralité du projet de mare pédagogique si l'association est retenue dans le cadre de l'appel à projet initiative citoyenne</p> <p><u>PETR d'Épinal/CAE</u></p> <p>Possibilité de subventionner les deux projets si le PETR est retenu par l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse</p>
Calendrier	<p><u>Mare pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En cours <p><u>Espace de promenade</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2026/2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan inventaire de la biodiversité/patrimoine naturel (PETR Pays d'Épinal) • Programme Régional d'Actions en faveur des Mares
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateur de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création/inauguration • Inauguration <p><u>Indicateur de résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles et d'élèves accueilli sur les deux sites et recensement de leur origine géographique • Inventaire naturaliste et comparaison du site avant/après • Nombre de visites effectuées par des associations <p><u>Indicateurs d'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la fréquentation touristique sur Charmes • Analyse des impacts des projets sur la faune et la flore après réalisation



	<ul style="list-style-type: none">• Taux de satisfaction des écoles (enseignants, élèves)• Taux de satisfaction des habitants de Charmes et du bassin de vie
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnectant les habitants à leur patrimoine naturel• Sensibilisant les enfants de Charmes et du bassin de vie à l'environnement qui les entoure et à la préservation de leur patrimoine naturel• Contribuant à préserver et à améliorer les conditions de vie de la faune local• Mettant en valeur le patrimoine naturel local• Renforçant le caractère touristique de la commune axé en partie sur son patrimoine naturel et historique• Captant davantage et plus longtemps le visiteur extérieur• Améliorant la cohésion sociale et interrelationnelle à l'échelle de la commune• Participant à la démarche de respect de l'environnement inscrit dans les fondements du programme PVD
Annexes	

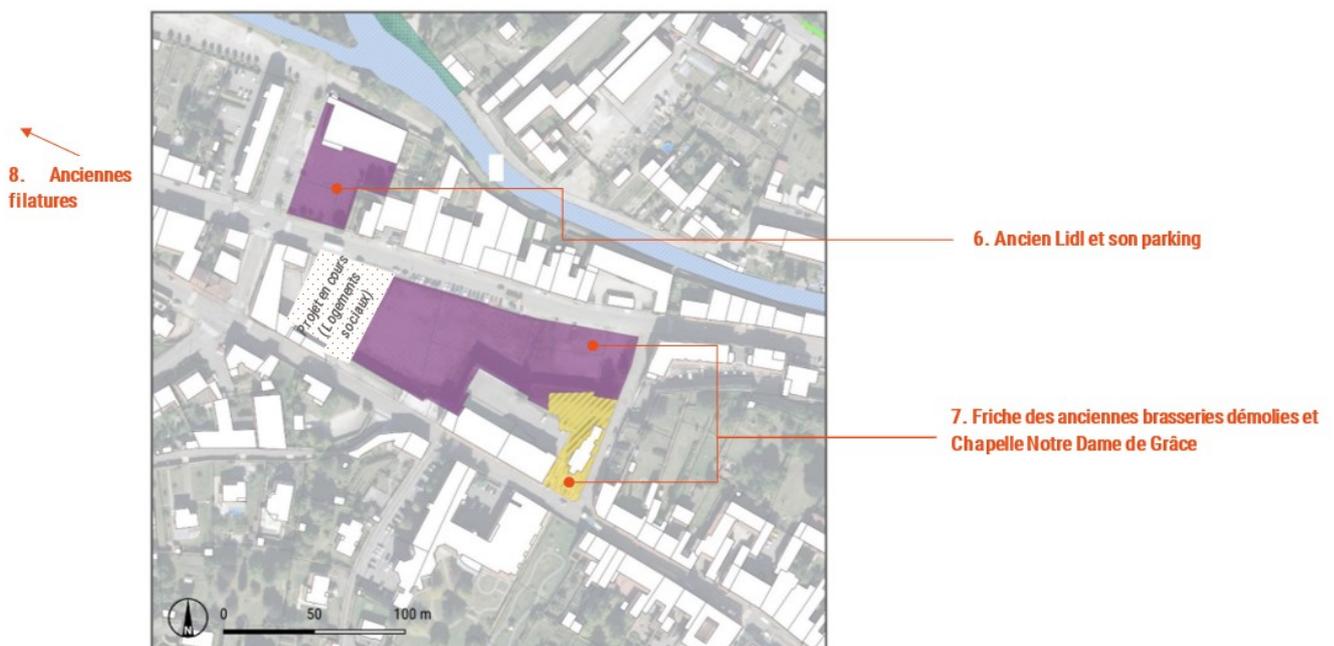
FICHE ACTION N° 09

Engager une opération de reconversion de l'ancien Lidl en lien avec l'aménagement de l'ancien site des Grandes Brasseries

Orientation stratégique	<i>Innover pour identifier Charmes comme une ville dynamique Faire du centre-ville une nouvelle expérience au quotidien</i>
Action nom	Engager une opération de reconversion de l'ancien Lidl en lien avec l'aménagement de l'ancien site des Grandes Brasseries
Action n°	09
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Faible – P3
Maître d'ouvrage	A définir selon projet envisagé

Situation actuelle :

Au sein du périmètre du site prioritaire « Quartier des canaux », la friche de l'ancien Lidl se situe à 500 mètres de la Place Henri Breton à proximité immédiate du canal des Moulins et du site des anciennes Brasseries, sur lequel a été livrée récemment une opération de 18 logements sociaux (MOA Vosgelis).



Caractéristiques :

- Emprise approx. : 68m x 48m
- Hauteur du bâti : R+2 à R+4
- Usage principal : friche
- Gestion / Entretien : privé

Objectif de l'action :

Aménager le site afin d'agir sur l'amélioration du cadre de vie et de l'image du quartier en parallèle et en cohérence avec l'aménagement du site des anciennes Grandes Brasseries.

Dans cette optique, il est particulièrement important que le devenir de la friche Lidl et du site des anciennes Brasseries soit pensé de façon commune et cohérente.

Pour mémoire, le diagnostic et l'étude de capacité lancée par la CAE sur le site des anciennes brasseries se concluent par les orientations suivantes :

- Un projet d'aménagement qui doit se décliner en coordination avec une stratégie de développement globale de la ville
- L'attractivité du site dépend de la requalification des espaces environnants : par le réaménagement de la rue du Patis, par le traitement de la vacance et des friches en face du site et sur l'ancien site du Lidl et par la création de meilleures relations vers l'île du Battant
- Une intégration fonctionnelle et paysagère des murs de soutènement dans le projet de restructuration

Scénarios d'orientations d'aménagement pour le site de la friche Lidl et le site des anciennes Grandes Brasseries



Etat actuel – friches imperméabilisées et bitumées



Végétalisation – liens paysagers et écologiques avec le canal des Moulins



Aménagement – développement de l'habitat et reprise de l'OAP « Anciennes brasseries »



Actions envisagées (mais non actées à ce stade) :

- Réaliser une étude d'opportunité sur le site
- Envisager la renaturation transitoire et/ ou définitive du site
- Faire éventuellement évoluer l'OAP « Anciennes Brasseries » pour y intégrer le site de la friche Lidl

Partenaires	<p><u>EPFGE</u> Possibilité de faire intervenir l'EPFGE – si la commune porte un projet derrière</p> <p><u>Région Grand-Est</u> Possibilité de subventionner un projet de reconversion via le dispositif centralité : « résorption des friches et des verrues urbaines »</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Acquisition du foncier Lidl : 212€/m² (référence Anciennes Brasseries) soit 600k€HT environs</p> <p>Budget d'étude estimé (faisabilité + études de marché) : 20k€ à 35k€HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de l'Etat « Recycler le foncier » (uniquement pour comblement de déficit d'opération) : Aides-territoires Recycler le foncier (friches) (beta.gouv.fr) • Programme de soutien à la Résorption des friches et des verrues paysagères par la Région Grand Est (50% du budget d'étude et 40% des dépenses d'investissement éligibles) : Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères - GrandEst • Fond de vert (renaturation)
Calendrier	Au-delà de 2035
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pas de liens avec un autres programmes ou contrats territorialisés
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une programmation (étude) • Définir un mode opératoire (étude) • Travaux/réalisations selon projet • Inauguration <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements construits • Surface végétalisée créée • Services et activités implantés/créés <p><u>Indicateurs d'impacts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de vacance dans la commune • Taux de satisfaction des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résorbant une friche urbaine • Améliorant le cadre de vie des habitants du quartier • Générant de nouvelles activités à proximité immédiate du centre-ville • Accompagnant les évolutions socio-démographiques • Luttant contre l'artificialisation des sols et en densifiant le centre-ville



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N°10

Adopter un mode de gestion différencié des espaces verts publics

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Adopter un mode de gestion différencié des espaces verts publics
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort - P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes

Situation actuelle :

Le principal vecteur d'espaces verts à proximité immédiate du centre-ville se situe sur les abords de la Moselle, du canal des Vosges et du canal des Moulins. Si les espaces verts aux bords de la Moselle sont ensauvagés (La Réserve naturelle de la Moselle Sauvage n'est par ailleurs qu'à quelques kilomètres), le reste du fond de vallée est principalement occupé par des activités sportives et de loisirs (camping, terrains de sports, skate-park, aire de camping-car...). Charmes possède aussi plusieurs espaces publics végétalisés au sein de sa partie urbanisée : le parc de la Peupleraie (situé à 5 minutes à pied du centre-ville), la Roseraie (petit parc au bord du canal des Moulins à 5 minutes à pieds du centre-ville), les pelouses du quartier des folies (sur lesquels sont implantés quelques jeux d'enfants, mais qui ne font pas l'objet de traitement paysager spécifique), l'espace de loisirs des Charmottes et quelques squares. Enfin, des espaces d'ornements sur les ronds-points et quelques espaces verts ponctuels en centre-ville complètent la « banque d'espaces verts » de la commune.

→ ***Se reporter aux pages 58 à 60 du rapport de diagnostic pour la description exhaustive des espaces verts publics de la Ville de Charmes.***

→ ***Se reporter aux pages 72 à 77 du rapport de diagnostic pour le zoom sur la caractérisation des habitats naturels de la ville selon la classification EUNIS (European Nature Information System).***

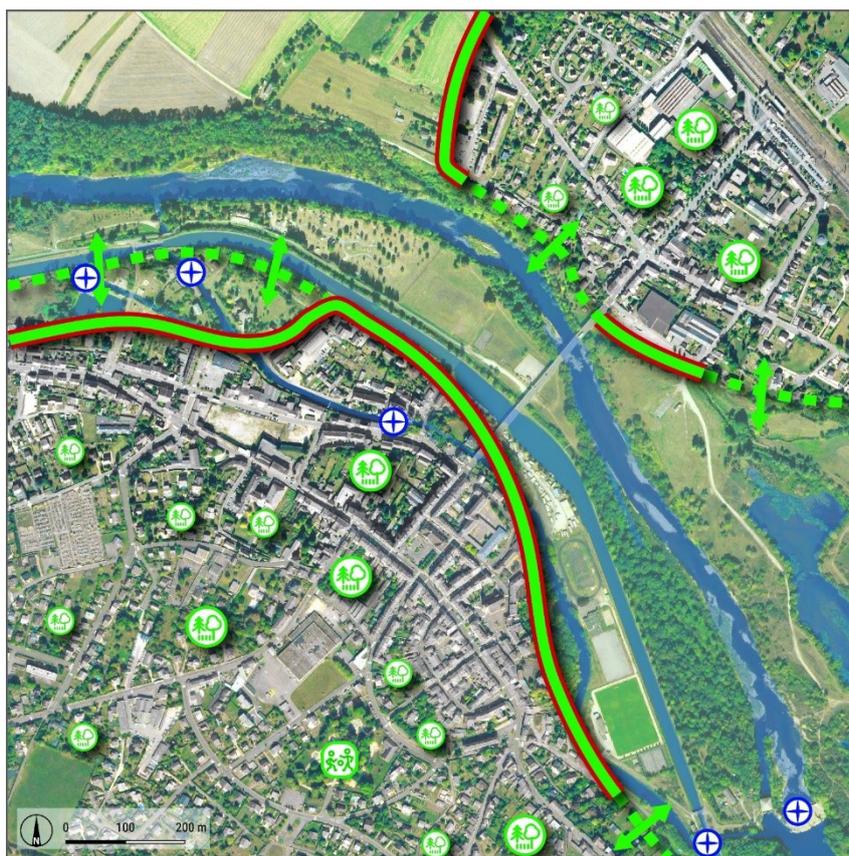


Quelques espaces verts du fond de vallée

Enjeux

La porosité entre espaces urbains et espaces naturels est limitée, notamment dans l'hypercentre-ville, où l'on constate une absence quasi-totale de végétation ou d'éléments naturels. Ces espaces verts dans le l'hypercentre se caractérisent de la manière suivante :

- Sur l'espace public, ceux-ci se manifestent par quelques ornements végétaux ponctuels, ainsi que des alignements d'arbres et d'arbustes sur la place Henri Breton et autour de l'église Saint-Nicolas, place de l'Espée. Ces espaces verts peu qualitatifs et vieillissants offrent une maigre valeur biologique et esthétique à l'espace public. Certains font l'objet de dégradation dû aux passages répétés ou aux mauvais comportements des usagers du centre-ville.
- Sur l'espace privé, on note quelques jardins privés rue de l'Abbé Pidolot, ainsi qu'un cœur d'îlot végétalisé entre la rue Anne Liégeois et la Place Henri Breton. L'architecte de la reconstruction, Jean Mougenot, qualifiait à son époque ses arrières de jardin de « splendides », de « trésors » du centre-ville. Toutefois, de la reconstruction des années 50 à aujourd'hui, ces espaces ont été progressivement colonisés par l'artificialisation des sols (création de garages, de place de stationnement, cour bétonnée, terrasses...) et diminuant grandement leur valeur biologique et esthétique.



Petites Villes de Demain
Projet stratégique et pré-opérationnel
de revitalisation de la commune de
Charmes

Nature en ville

Principaux éléments de nature en ville



Coeur d'îlot majeur



Coeur d'îlot secondaire



Parc de la Peupleraie, seul
espace public végétalisé

Analyse des continuités écologiques



Berges peu perméables à la biodiversité



Berges perméables à la biodiversité



Discontinuité de trame bleue

Charmes
Commune de Charmes

CODRA



La Ville de Charmes dispose d'ores et déjà d'un Plan de Gestion différenciée pour ses espaces publics, élaboré en 2019, qui mériterait cependant d'être précisé pour sa mise en œuvre concrète et phasée.

Objectif de l'action :

- Maintenir et renforcer les qualités environnementales et paysagères des espaces verts de la commune
- Renforcer la présence de la nature en ville
- Sensibiliser les services techniques et les habitants aux enjeux écologiques
- Maitriser la ressource en eau
- Favoriser la thermorégulation des îlots de chaleur dans le centre-ville
- Améliorer le cadre de vie en centre-ville et redonner envie d'y vivre → Donner à un habitant vivant en appartement les mêmes satisfactions que s'il habitait un pavillon avec jardin

Actions envisagées :

- Mise en place d'outils opérationnels pour la mise en œuvre du plan de gestion différencié de 2019 : calendrier, synthèse des actions à mener et d'indicateurs de suivi par classe d'espace.
- 2023 : doter la commune de récupérateurs d'eau pour l'arrosage des espaces verts, supprimer la végétation d'ornement gourmande

Actions envisagées (mais non actées à ce stade) :

- Former les techniciens aux techniques et méthodes de gestions préconisées par le plan de gestion différencié
- Mise en œuvre progressive du plan de gestion différenciée
- Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public : festivals, évènement, actions auprès des scolaires, etc.

Bénéficiaires :

Ville de Charmes – Habitants de Charmes et du bassin de vie – Faune locale (avifaune notamment)

Partenaires	<p><u>Communauté d'agglomération d'Épinal</u> La CAE est en cours de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre d'une gestion différenciée à l'échelle de l'EPCI. Une aide technique et financière pourrait être accordées aux collectivités en faisant la demande pour la mise en place d'actions de gestion différenciée.</p> <p><u>Région Grand-Est</u> Via appel à projet comme l'appel à initiative citoyenne Via subvention en matière de développement durable/environnement/transition écologique</p> <p><u>Conseil Départemental des Vosges</u> Les subventions du Département pourront être sollicitées dans le cas où le projet serait éligible au Fond de développement ou au Fond de Solidarité</p> <p><u>Agence de l'Eau Rhin-Meuse</u> Via aides spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Démarche hydro-économe → 40%• Prestations réalisées par les moyens propres du bénéficiaire de l'aide → 70%• Gestion durable de l'eau et de la nature en milieu urbain Techniques alternatives (noues, toitures végétalisées, chaussées réservoir...) - Chantiers ponctuels, démonstratifs - Opération
-------------	--

	<p>globale (sur l'ensemble d'un bassin versant urbain par exemple) → 60%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabilisation des cours d'école → 60%
Dépenses prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 – 2023 : <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression des plantes d'ornement gourmande en eau ou irrationnelles (plantes suspendues, jardinières hors sols) – remplacement par des plantes locales et économes en eau – 0 € ○ Achat d'un récupérateur d'eau - 4399 € TTC • Phase 2 – 2024 : à définir
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses liées à l'acquisition de plantes et de matériel sont éligibles aux aides de la Région Grand Est. Pour plus d'informations : Élaborer un plan de désherbage ou un plan de gestion différenciée - GrandEst • Fonds propres de la collectivité
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2025/2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion différencié de la Communauté d'Agglomération d'Épinal • SDAGE Rhin-Meuse • SAGE GTI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de la biodiversité sur les espaces verts passés en gestion différenciée (en interne ou en externe) • Suivi de l'évolution des pratiques et de la satisfaction des usagers (enquêtes, questionnaires) • Suivi financier des investissements, des coûts de gestion, du temps/homme pour définir un ratio de coût au m pour chaque typologie d'espace, permettant de calculer les gains éventuels générés.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforçant la qualité des espaces verts publics et donc leur usage et leur fréquentation • Participant à une meilleure gestion de l'eau impactant l'ensemble du bassin de vie (nappe GTI) • Améliorant l'attractivité du centre-ville : lutte contre la vacance immobilière et commerciale • Captant davantage et plus longtemps le visiteur extérieur • Augmentant la fréquentation du centre-ville et de ses commerces • Participant à la transition écologique de la commune • Améliorant la valeur biologique des espaces verts en ville et en renforçant les continuités écologiques entre milieu naturel et urbain
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

Rénover l'écomusée du Battant

Orientation stratégique	<i>Innover pour identifier Charmes comme une ville dynamique</i>
Action nom	Rénover l'écomusée du Battant
Action n°	11
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Faible - P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes

Situation actuelle :

L'écomusée du Battant est l'un des plus anciens site proto-industriel de la vallée de la Moyenne Moselle et l'un des derniers à avoir cessé son activité. Ce site en apparence anodin (énième écomusée) cache en réalité une histoire et un patrimoine qui ne saurait être abandonnés. Son nom vient de l'activité des drapiers, dont on trouve la première trace en 1580, remplacer plus tard par les tanneurs qui se rendaient au canal pour fouler respectivement linges et peaux. Puis le site accueillit successivement d'autres activités : une tuilerie, une platerie, une scierie, un atelier de ferronnerie-métallurgie, une centrale hydroélectrique... Les carpinien, notamment les plus anciens, sont très attachés à ce site qui représente un pan important de l'histoire de la commune mais aussi l'un des témoignages les plus anciens de son existence.

Le site se compose :

- **D'une centrale hydraulique** qui permettait de faire fonctionner les machines des ateliers qu'on y trouvait, puis plus tard de produire de l'électricité pour alimenter l'ensemble des candélabres de Charmes à la fin du XIXe. Ainsi, Charmes fût l'une des premières communes de France éclairée à l'électricité.
- Un **Haut-Fer vosgien** : une scierie traditionnelle fonctionnant par une force motrice d'origine hydraulique. Il est constitué d'un banc, porteur de la grume (appelée tronche) qui avance en face d'une lame verticale à mouvement alternatif. Cette lame ne scie qu'à la descente, aidée par la pesanteur. Si les Hauts-Fer vosgiens se rencontrent habituellement dans le Massif des Vosges, le Haut-Fer de Charmes est une exception dans la vallée de la Moyenne Moselle et surtout l'un des rares témoins encore existant du savoir-faire local et de l'histoire de l'économie du bois dans la région.
- Un **atelier ferronnerie-métallurgie** qui nous donne l'impression que les ouvriers sont partis du jour en lendemain sans jamais revenir en laissant leurs outils sur leurs établis, les mailles de fer au sol et leurs produits inachevés sur place. L'atelier servait notamment à fabriquer la vis à pas carré. Une invention créée et brevetée par l'ingénieur carpinien Paul DAZEY (auteur de nombreuses autres inventions) sur le site du Battant et qui révolutionna en son temps l'industrie et la mécanique.

L'association de l'Écomusée du Battant entretient et anime bénévolement le site en proposant des visites, des ateliers pédagogiques et des événements conviviaux.

Les périodes de visites sont relativement limitées. Les visites se déroulent les dimanches à 14h30 et 16h30 à partir du weekend de la fête des pères jusqu'aux Journées du Patrimoine. Des visites sont organisées sur demande pour les groupes d'avril à novembre. L'association enregistre entre 300 et 500 visiteurs par an. Ce sont principalement des groupes associatifs ou scolaires mais aussi des touristes de passage pour une journée ou quelques jours ou plus sur la commune. L'office du tourisme de Charmes communique régulièrement sur l'Écomusée et l'intègre presque systématiquement aux visites historiques de Charmes.

Enjeux

Les bâtiments mériteraient d'être rénovés à plusieurs fins :

- Sécuriser le clôt et le couvert
- Protéger la structure en rénovant la toiture
- Améliorer les conditions d'accueil du public (peintures, dépoussiérage, réparations ponctuelles)
- Amélioration de la muséographie et des supports didactiques
- Améliorer l'accessibilité PMR

Toutefois, le coût de ses investissements étant supposé élevé, les subventions peu nombreuses, incertaines et dispensées au compte-goutte, la priorité a été donnée à d'autres projets importants en attendant de trouver le temps et les fonds nécessaires à la réalisation de cette action.

Objectif de l'action :

- Valoriser le potentiel touristique de l'écomusée du Battant en lien avec la renaturation et l'aménagement de circulations douces le long des canaux et reliant le centre-ville de Charmes
- Préserver, faire connaître et mettre en valeur le patrimoine carpinien

Actions envisagées (mais non actées à ce stade) :

- Rénovation de la toiture
- Amélioration des conditions d'accueil du public et l'accessibilité PMR
- Améliorer ou renouveler la muséographie de l'écomusée et les supports didactiques
- Améliorer les qualités paysagères aux abords du musée
- Renforcer la signalétique de l'écomusée depuis et vers le centre-ville et la gare SNCF

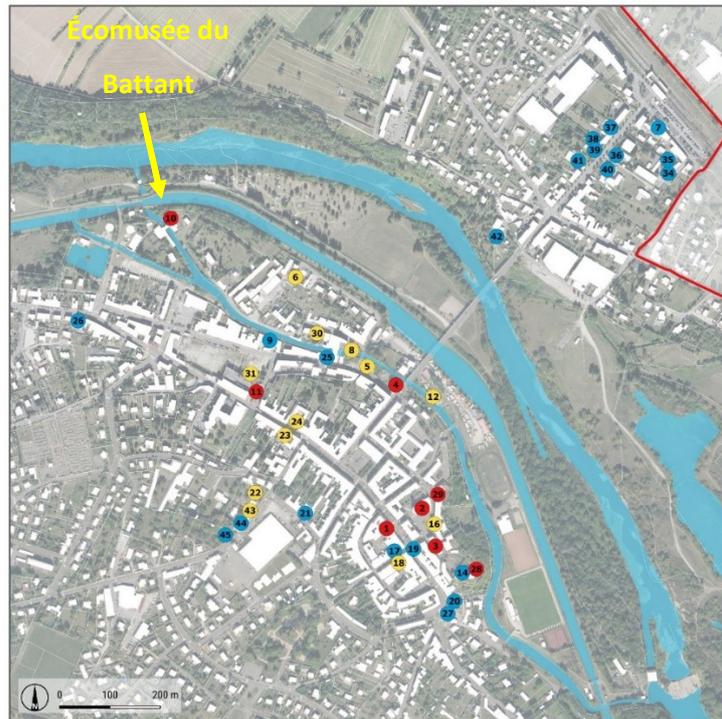
Bénéficiaires :

Ville de Charmes – Habitants de Charmes et de son bassin de vie – Patrimoine historique vosgien et lorrain

Partenaires

- Région Grand Est
- Fondation du Patrimoine
- État- DRAAC

Dépenses prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • À déterminer selon la nature exacte du projet
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé → Préservation et restauration du patrimoine non protégé - GrandEst • Demande d'aide à la Fondation du Patrimoine
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de 2035
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Label Pays d'Arts et d'Histoire piloté par le PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation intérieure des bâtiments • Réalisation de l'accessibilité PMR • Rénovation de la toiture • Renouvellement de la muséographie et des supports didactiques • Aménagement paysager des abords <p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la fréquentation de l'écomusée • Évolution du nombre d'ateliers organisés pour les groupes • Suivi du nombre et du type de publications mentionnant l'écomusée en ligne et sur format papier <p>Indicateur d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la fréquentation touristique • Taux de satisfaction des habitants • Taux de satisfaction des associations du patrimoine • Évolution de la connaissance du site : dans les écoles locales, parmi les touristes, chez les habitants • Évènements réalisés à l'échelle du bassin de vie ou de l'EPCI • Évolution de la communication du site (notoriété)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne le secteur d'intervention prioritaires « Ancien faubourg industriel/quartier des canaux ».</p> <p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifiant davantage Charmes comme une destination touristique • Captant davantage et plus longtemps le visiteur • Améliorant l'attractivité des abords du centre-ville entraînant une hausse de sa fréquentation et donc de son animation • Mettant en valeur et en préservant un pan de l'histoire carpinienne et de la vallée de la Moyenne Moselle



Petites Villes de Demain
 Projet stratégique et pré-opérationnel
 de revitalisation de la commune de
 Charmes

Patrimoine architectural

Niveau d'attachement

● Faible

● Fort

● Moyen



Niveau d'attachement des carpieniens au patrimoine historique et architectural de Charmes (réalisé en collaboration avec l'association CONPAC – Conservatoire du Patrimoine de Charmes) – voir diagnostic partie 1

Annexes



Maquette de l'écomusée
 du Battant



Atelier de
 ferronnerie métallurgie



Courroie de distribution
actionnée par la force
hydraulique et faisant
fonctionner les
machines-outils



Haut-Fer vosgien (scierie)



Centrale hydraulique
au-dessus su barrage

FICHE ACTION N°12

Rénover et mieux valoriser la maison du Chaldron

Orientation stratégique	<i>Innover pour identifier Charmes comme une ville dynamique</i>
Action nom	Rénover et mieux valoriser la maison du Chaldron
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen - P2 – P3
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes



Maison du Chaldron, vue depuis la rue Maurice Barres



Portail, Maison du Chaldron, vue depuis la rue du Chaldron

Situation actuelle :

Cette ancienne maison ducale était à l'origine la propriété des Ducs de Lorraine. Louée la majeure partie du temps au seigneur local, les Ducs n'y séjournèrent qu'occasionnellement. Parmi ses hôtes les plus célèbres, on notera tout de même que Richelieu y séjourna une nuit. Au fil du temps, la maison fut vendue et passa de main en main, occasionnant de nombreux changements de destination. La Maison fut tour à tour maison ducale, pharmacie, café, office du tourisme et aujourd'hui musée et siège du Conservatoire du patrimoine de Charmes. La fréquentation populaire de la Maison du Chaldron, dit aussi Maison des Loups, à l'époque où elle était alors le Café de Paris, a fait naître, en plus de sa valeur historique, un fort sentiment d'attachement chez les carpieniens pour ce monument.

Situé dans le cœur historique de Charmes (site stratégique centre-ville), il s'agit de l'un des rares et derniers témoignages de l'architecture Renaissance de la région, dont l'existence remonte au XIVE siècle. Scindé et en partie démoli, le bâtiment présente aujourd'hui une façade ornementée en pierre de taille (grès de Bleurville). Adressé à l'angle de la rue Maurice Barres et de la rue du Chaldron, l'édifice apparaît de façon discrète, imbriqué dans les constructions attenantes. La façade sur rue et le portail sur cour sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 3 mars 1926.

Propriété de la Ville de Charmes depuis 1999, le bâtiment a fait l'objet de restaurations successives en 2000 et 2009, afin d'accueillir l'office du tourisme et l'association de conservation du patrimoine de la Ville.

Aujourd'hui le bâtiment est fermé et en attente de travaux de rénovation complémentaire. Il présente en effet de nombreux désordres dus à des remontées capillaires et la tourelle d'escalier côté cours qui a été diagnostiquée hors d'œuvre par une étude réalisée en novembre 2020 par l'architecte en chef des Monuments Historiques, Pierre Bortolussi.

Les qualités architecturales et patrimoniales de la Maison du Chaldron, combinées à l'attachement de la population pour ce bâtiment, en font un site privilégié sur lequel s'appuyer afin de redynamiser le centre-ville autour de l'histoire et de l'identité de Charmes.

Objectif de l'action :

Valoriser le potentiel touristique et social de la Maison du Chaldron en lien avec l'amélioration des espaces publics alentours – Trouver une vocation aux espaces vacants du bâtiment qui permettra de justifier des investissements importants et des demandes de subventions élargies.

Phasé la rénovation par petites tranches.

Actions envisagées :

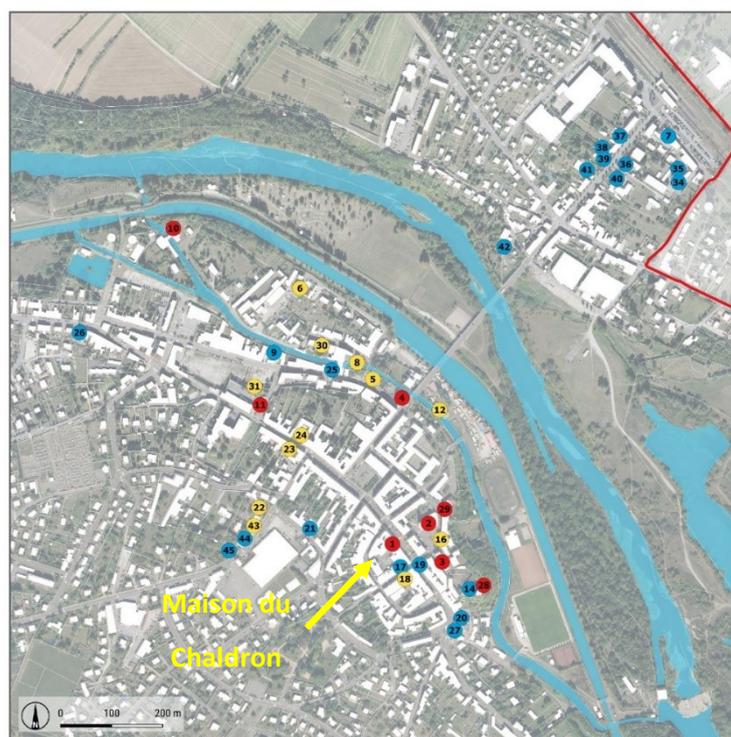
- Engager les travaux de rénovation de manière programmée sur la base de l'étude réalisée par l'ABF
- Mener une réflexion collective pour une programmation future innovante sur le site :
 - définir le processus de décision souhaité (interne aux services ? participatif ?),
 - définir les jalons de prise de décision,
 - identifier les acteurs et les porteurs de projets à mobiliser sur le projet,
 - mener un travail de benchmark de projets et bonnes pratiques sur actions similaires,
 - organiser et animer les ateliers de réflexion.
- Engager le montage juridique et financier de la programmation retenue

Bénéficiaires :

Ville de Charmes – Habitants de Charmes et du bassin de vie – Touristes

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • PETR Pays d'Epinal • Région Grand Est • Fondation du Patrimoine • Etat/DRACC
Dépenses prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de rénovation proposé par l'étude de 2020 envisage la restauration de la Maison du Chaldron et la rénovation des deux bâtiments adjacents pour un montant total de travaux de 1,5 M€ HT. • Budget de définition de la programmation à évaluer selon le mode de réflexion et de prise de décision retenu
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé → Préservation et restauration du patrimoine non protégé - GrandEst • Aides de la DRAAC
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2026-2030

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Label Pays d'Arts et d'Histoire piloté par le PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de rénovation • Vocations trouvées <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des carpieniens • Taux de satisfaction des touristes • Fréquentation du site (nombre et typologie des visiteurs) • Évolution de la surface rénovée <p>Indicateurs d'impacts : Selon programmation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'impact social : diversité des publics, fréquentation, nombre d'évènements • Mesurer l'impact touristique : nombre de publications mentionnant la Maison du Chaldron et ses activités en ligne et sur brochure, fréquentation des visites patrimoniales • Évaluer le(s) modèle(s) économique(s) retenu(s)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne le secteur d'intervention prioritaires « Centre-ville ».</p> <p>L'action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participant à forger une identité carpienne autour de son patrimoine (historique et naturel) • Préservant un pan important de l'histoire local • Favorisant l'émergence d'un lieu convivial et propice à l'émulation collective • Renforçant le tourisme d'étape à Charmes • Captant davantage et plus longtemps le visiteur • Améliorant l'attractivité du centre-ville entraînant une hausse de sa fréquentation et donc de son animation • Faisant connaître l'histoire local au générations futures
Annexe	<p>Étude de diagnostic pour l'Achèvement de la restauration sur cour et l'aménagement des espaces libres et sur cour (2020) – Consultation sur demande</p>



Petites Villes de Demain
 Projet stratégique et pré-opérationnel
 de revitalisation de la commune de
 Charmes

Patrimoine architectural

Niveau d'attachement

- Faible
- Fort
- Moyen



Niveau d'attachement des carpieniens au patrimoine historique et architectural de Charmes (réalisé en collaboration avec l'association CONPAC – Conservatoire du Patrimoine de Charmes) – voir diagnostic partie 1

FICHE ACTION N°13

Réaménagement léger du Parc de la Peupleraie

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Réaménagement léger du Parc de la Peupleraie
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen - P2
Maître d'ouvrage	Ville de Charmes

Situation actuelle :

Situé à la périphérie de l'hypercentre et à 5 minutes à pieds du centre-ville, le Parc de la Peupleraie constitue l'unique espace vert public arboré du centre-ville historique. Créé pendant la reconstruction par Jean Mougenot sur d'ancien marais, le parc se compose d'une grande diversité d'arbres en futaies et de jeux pour enfants. Traversé sur un axe nord-sud par un chemin permettant de relier le Collège Maurice Barrès au centre-ville de Charmes, il est quotidiennement fréquenté par les collégiens et les habitants du quartier dit de « la compensation » (voir diagnostic).

Caractéristiques :

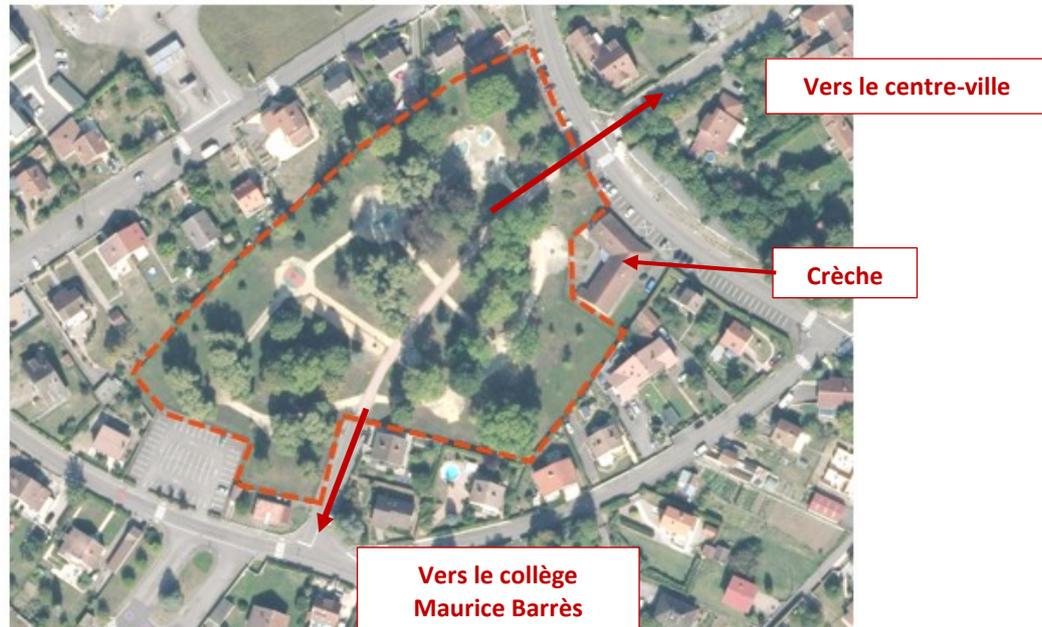
- Emprise approximative : 1,8 ha
- Usage principal : Promenade / Jeux pour enfants
- Gestion / Entretien : Communal
- Seul espace vert arboré non situé en bordure de Moselle, le parc compte sept espaces de jeux pour enfants répartis sur l'ensemble du parc.
- Il est constitué de deux strates végétales :
 - Une strate herbacée de pelouses tondues (Pelouse des parcs : E2.64).
 - Une strate arborée éparse, dont la canopée couvre une petite surface du parc.
 - A noter qu'auparavant existait une strate arbustive favorable à la nidification de la grive litorne. Cette dernière a été supprimée pour des questions d'entretien du parc et de contrôle social.

Les pelouses du parc de la Peupleraie sont gérées de façon intensive et sont tondues régulièrement, ce qui limite la possibilité de développement d'une richesse spécifique élevée en matière de biodiversité.

- Accessibilité : son double accès le rend traversant avec une entrée côté centre-ville (avenue du peintre Monchablon) et une entrée côté collège Maurice Barrès (rue Mal de Lattre de Tassigny)

- **Fréquentation :**

Forte par les collégiens qui le traversent et s'y rencontrent. Forte par les enfants et parents/grands-parents de la crèche des Coccinelles accolée au parc. Faible par les personnes âgées qui ne se sentent pas à leur place (vocations affichées : jeux/raccourci)



Enjeux :

Les consultations citoyennes qui ont été menées ont fait ressortir les enjeux suivants :

- Le parc est globalement apprécié des carpinienais
- Les personnes âgées ont du mal s'approprier le site qu'elles considèrent comme à destination des familles
- Parmi les pistes d'amélioration évoquées, on peut noter :
 - Développer la vocation sportive du site
 - Développer la possibilité de promenade/déambulation
 - Regrouper les zones de jeux pour créer des espaces plus calmes et de repos
 - Améliorer la valeur biologique de la végétation pour favoriser un retour de la faune

Objectif de l'action :

- Faire du Parc de la Peupleraie un espace vert plus convivial et intergénérationnel à proximité immédiate du centre-ville
- Favoriser son appropriation par le plus grand nombre
- Améliorer la biodiversité au sein du Parc
- Améliorer la dimension sportive

Actions envisagées (mais non actée à ce stade) :

- Prévoir une gestion spécifique du Parc dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts
- Repenser les accès et les cheminements internes au Parc de façon à favoriser la balade et la flânerie
- Créer une diversité d'ambiances végétales et d'équipement de façon à alterner les espaces de jeux et les espaces plus calmes
- Améliorer l'intégration des espaces extérieurs de la crèche

	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la signalétique vers le Parc • Installer quelques équipements sportifs type parcours santé, atelier de Street Workout/Bodyboomers <p>Bénéficiaires : Ville de Charmes – Habitants de Charmes – Promeneurs/visiteurs extérieurs – Collégiens - Crèche</p>
Partenaires	<p>Selon dispositifs existants et/ou disponibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAUE • Département • Région Grand-Est • Communauté d’agglomération d’Epinal • Agence de l’Eau • Conservatoire des espaces naturels
Dépenses prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Selon projet envisagé
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Selon projet envisagé
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2026-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion différencié de la Communauté d’Agglomération d’Épinal
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l’évolution des pratiques et de la satisfaction des usagers (enquêtes, questionnaires) • Suivi de l’évolution de la biodiversité sur les espaces verts passés en gestion différenciée (en interne ou en externe)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action concerne le secteur d’intervention prioritaires « centre-ville ».</p> <p>L’action est de nature à renforcer les fonctions de centralité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmant et signalant la présence du Parc de la Peupleraie comme un espace de respiration arboré à proximité d’un centre-ville très minéral • Améliorant l’attractivité du centre-ville entraînant une hausse de sa fréquentation et donc de son animation
Annexes	 <p>Vue depuis l’entrée Est du parc et perspective sur le parc depuis la Place de l’Espée</p>

FICHE ACTION N° 14

Mener une politique de l'habitat pro-active sur le bâti dégradé en centre-ville

Orientation stratégique	<i>Une ville qui s'adapte et répond aux enjeux environnementaux actuels pour aborder sereinement l'avenir</i>
Action nom	Mener une politique de l'habitat pro-active sur le bâti dégradé dans le centre-ville
Action n°	14
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort – P1 – P2 – P3
Maître d'ouvrage	CAE et ville de Charmes

Situation actuelle :

Le diagnostic a mis en évidence un nombre important de bâtiments présentant un état dégradé parfois avancé. Actuellement, aucun signalement n'est en cours sur la commune, alors que plusieurs bâtiments pourraient faire l'objet d'une procédure à l'encontre de leur propriétaire (danger sur la voie publique notamment).

Par ailleurs, la crise des énergies et la crise climatique conduisent à une nécessaire amélioration des performances énergétiques des logements : des travaux d'amélioration doivent être réalisés sur les logements énergivores (dont l'étiquette énergétique DPE est classée E, F ou G). D'autant plus que la Loi Climat et Résilience rend progressivement interdite la mise en location de logements énergivores.

Afin d'accompagner les ménages dans leurs travaux d'amélioration, la ville de Charmes a délibéré en mars 2022 pour abonder l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de vie (OPAH-CV) portée par l'agglomération. Cette OPAH Cadre de vie est un dispositif d'accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires occupants ou bailleurs pour les inciter à réaliser des travaux d'amélioration de leur logement (travaux d'amélioration énergétique, résorption de l'habitat indigne et mise aux normes d'hygiène et de sécurité, adaptation à la perte d'autonomie, remise sur le marché de logements vacants, réhabilitation lourdes de logements très dégradés).

La CAE est en charge du pilotage de l'OPAH Cadre de Vie. Elle a confié l'animation technique du dispositif à un opérateur. La promotion de l'opération est assurée en régie. La ville de Charmes a voté des aides aux travaux à destination des propriétaires selon les deux thématiques suivantes :

- **Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : aide de 2,5 % du montant de travaux, plafonnée à 2000 €/lgts**
- **Aide à la rénovation de logements vacants depuis plus de 2 ans : aide de 2,5 % du montant de travaux, plafonnée à 2000 €/lgts**

Objectif de l'action :

En complémentarité de l'OPAH Cadre de Vie déployée par l'agglomération, la ville de Charmes pourra engager une démarche proactive à destination des propriétaires, pour mieux les inciter à réaliser les travaux d'amélioration nécessaires.

Les actions à **court et moyen terme** envisagées et détaillées ci-après sont les suivantes :

- 1. Accentuer et cibler l'aide existante à la rénovation des façades, à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.
- 2. Actions de renouvellement urbain :
 - 2.1 Étape 1 : mettre en œuvre des mesures incitatives internes et externes à la commune
 - 2.2 Étape 2 : mettre en œuvre des mesures coercitives dans les cas où les mesures incitatives sont insuffisantes

Une action à **long terme** est envisagée sur l'adaptation des logements et favoriser le maintien à domicile des habitants âgés du centre-ville

ACTIONS À COURT TERME ENVISAGÉES :

1. Accentuer et cibler l'aide existante à la rénovation des façades, à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Les étapes :

1. Resserrer le périmètre sur lequel l'aide est octroyée. Ainsi deux périmètres ont été créés :
 - **Périmètre 1** : 10 ans pour la peinture - 15 ans pour le crépi → L'ensemble des constructions le long de la R. D. 157, la Place Henri Breton, la rue Marcel Goulette et la rue du Patis.
 - **Périmètre 2** : 20 ans
2. Actualisation du règlement de subvention afin de correspondre aux réalités de terrain, économiques et architecturales : augmentation de la prime pour la peinture et diminution pour le crépi, le bardage et l'enduit.
 - **Si les travaux sont réalisés par une entreprise**, la prime sera calculée selon la formule suivante :
 - Pour les façades dont les enduits sont à refaire (décrépissage, recrépissage, finitions) ou présentant des éléments d'architecture particuliers dont le traitement engendrera un surcoût de travaux (pierres de taille, encadrements, corniches...) : **Surface à traiter vide pour plein en m² x 15 € le m²**
 - Pour les façades dont seule la peinture ou l'enduit est à refaire et ne possédant pas d'éléments d'architecture particuliers : **Surface à traiter vide pour plein en m² x 13 € le m²**
 - Pour les façades en bardage avec ou sans isolation thermique par l'extérieur : **Surface à traiter vide pour plein en m² x 10 € le m²**
 - Pour les façades dont l'enduit de finition est à faire suite à la pose d'une isolation par l'extérieur. **Surface à traiter vide pour plein en m² x 10 € le m²**
 - Le montant de la prime communale **ne pourra excéder 30 % du coût total des travaux.**
 - **Si les travaux sont réalisés par le propriétaire**, la prime sera calculée selon la formule suivante :

- Pour les façades dont les enduits sont à refaire (décrépissage, recrépissage, finitions) ou représentant des éléments d'architecture particuliers dont le traitement engendrera un surcoût de travaux (pierres de taille, encadrements, corniches...). **Surface à traiter vide pour plein en m² x 7 € le m²**
- Pour les façades dont seule la peinture ou l'enduit est à refaire et ne possédant pas d'éléments d'architecture particulier : **Surface à traiter vide pour plein en m² x 4 € le m²**
- Pour les façades en bardage : **Surface à traiter vide pour plein en m² x 4 € le m²**
- **Le montant de la prime sera ramené au coût réel des fournitures si l'ensemble de celles-ci est inférieur au calcul de la subvention.**

Remarque :

Lorsque les travaux n'auront pas été exécutés conformément au présent règlement ou aux prescriptions émises par M. l'Architecte des Bâtiments de France, la commune supprimera tout ou partie du montant de la prime.

Objectifs de ravalement annuels :

	2023	2024	2025	2026	2027
Nb de façades	6	8	10	10	10

2. Engager des actions de renouvellement urbain

2.1 Mesures incitatives : stimuler l'investissement privé sur le bâti le plus dégradé et les logements vacants

→ **Philosophie :** aider le propriétaire à rénover son bien au bon niveau d'exigence

Mesure 1 : Étendre les aides aux propriétaires bailleurs en signant un avenant à l'OPAH Cadre de vie

Signer pour Charmes un avenant à l'OPAH Cadre de vie afin d'ouvrir les aides aux propriétaires bailleurs dans un périmètre focus sur le bâti dégradé et insalubre en centre-ville. Le montant des aides abondées pour les propriétaires bailleurs sera discuté entre les élus de la commune de Charmes et de la CAE.

En plus des aides déjà votées pour l'OPAH CDV (lutte contre l'habitat indigne et logement très dégradé pour les propriétaires occupants), la commune abondera ses aides par une subvention pour la rénovation des façades.

Mesure 2 : S'informer et communiquer

1. Affiner la liste des logements recensés (bâti dégradé et logement vacant) : travail interne à la commune, de précision sur les situations connues et d'échanges sur les situations sur lesquelles la commune souhaite intervenir

2. Relayer la communication de la communauté d'agglomération d'Épinal sur les dispositifs d'aides à la rénovation (numéro unique ; « l'agglo aide votre réno ») **et orienter les propriétaires souhaitant réaliser des travaux vers l'opérateur de l'OPAH CDV.**

3. Adresser aux propriétaires des logements vacants identifiés un courrier d'information personnalisé pour les inciter à faire évoluer la situation de leur(s) bien(s) (revente, rénovation, mise en location)

4. Informer un réseau d'opérateurs locaux : soumettre et questionner les opportunités foncières avec un réseau constitué d'agents immobiliers, notaires, investisseurs locaux, bailleurs sociaux. Ces opérateurs devront être informés des différents dispositifs mobilisables pour la réhabilitation : les aides de l'OPAH Cadre de Vie, mais également le dispositif Denormandie, la VIR et la DIIF, etc. → **Une réunion d'information sur le secteur de Charmes pourra être réalisée à destination de ces acteurs.**

Objectifs de l'action :

	2023-2026
Accédant d'une RP vacante	8
Propriétaires bailleurs / investisseurs	12

2.1 Mesure coercitive : engager des procédures coercitives à l'encontre des propriétaires de logements présentant des risques pour la sécurité ou la santé lorsque le propriétaire ne souhaite ni réaliser des travaux, ni remettre son bien sur le marché

Philosophie : contraindre le propriétaire à l'exécution des travaux conformément à la législation

Les étapes :

1. **Rappel du cadre légal :** obligation de conformité pour la mise en location
2. **Pour les propriétaires bailleurs n'ayant pas réalisés les travaux nécessaires :** signalement au PDLHI (Pole Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) pour réalisation d'une visite permettant d'évaluer l'état du logement, la procédure adaptée et le responsable de dossier par la suite (différents cas de figure envisageables selon infraction au règlement sanitaire départemental– RSD (désordre « léger ») ou insalubrité ou mise en sécurité).
3. **Permis de louer (en réflexion, non acté) :** Si la mise en location de logements dégradés – pas nécessairement en situation de péril ou d'insalubrité, mais présentant des désordres (humidité, équipements, etc...) s'avère un enjeu, la mise en place du permis de louer dans un périmètre défini peut être envisagée. Le permis de louer est une compétence de l'agglomération, qui peut la déléguer à la commune. Elle implique de disposer de moyens humains nécessaires à la réalisation des visites dans le cadre de l'autorisation préalable, le recours à un prestataire extérieur pour ces visites est également possible.
4. **Lancement d'une procédure coercitive - plusieurs procédures peuvent être engagées (à définir selon les situations) :**
 - L'état d'abandon manifeste si le bien est vacant et non entretenu : la commune peut constater l'état d'abandon et définir les travaux nécessaires pour y remédier. En cas d'abandon manifeste avéré, la commune peut engager une procédure d'expropriation simplifiée. Cette démarche rapide permet le plus souvent de faire réagir les propriétaires de biens vacants.
 - Acquisition de biens sans maître : la commune peut faire l'acquisition du bien si aucune propriété n'a pu être établie
 - L'Opération de Restauration Immobilière : la procédure est définie sur un périmètre d'intervention global, et consiste à prescrire sur ce périmètre des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition sous peine de rachat des biens par la collectivité. La procédure concerne des biens ayant fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'insalubrité. L'ORI est une procédure exigeante pour la collectivité, dans la mesure où la contrepartie des obligations imposées aux propriétaires est le droit de délaissement à la charge de la collectivité, des obligations de relogement, provisoire ou définitif, des différents occupants et des coûts d'indemnisation au titre des activités professionnelles, commerciales ou artisanales.
 - La RHI / THIRORI – Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre – Traitement de l'habitat Insalubre Remédiable : la procédure vise à aider les collectivités locales à acquérir et traiter un immeuble indigne ou très dégradé, avec plan de relogement pour les éventuels occupants. Le déficit d'opération (acquisition-démolition ou réhabilitation) est subventionné à hauteur de 70 % en cas de RHI (bâti insalubre irrémédiable – démolition) et 40 % en cas de THIRORI (bâti insalubre remédiable – réhabilitation).

- Engager une action publique avec l'EPFGE pour la remise en marché de logements (à définir, non acté à ce stade): selon leur intérêt stratégique, certains fonciers bâtis pourraient faire l'objet d'une intervention publique, de type acquisition pour réhabilitation ou démolition.

Les étapes d'une action publique avec l'EPFGE :

1. Acquisition publique d'immeubles dégradés et vacants – mobilisation de l'EPFGE

- Élaboration d'une convention entre l'EPF et la commune sur les fonciers concernés, précisant le projet après acquisition
- Négociation et acquisition par l'EPF + portage du foncier le temps d'engager le projet (ou temps de remboursement si projet sur plusieurs parcelles)
- Cession de l'EPF à la collectivité / opérateur en charge du projet

2. Acquisition par la commune

- Négociation et acquisition par la commune
- Réhabilitation et mise en location

Objectifs de l'action :

L'étude a mis en évidence 15 suspicions de péril et 21 suspicions d'insalubrité qui pourraient potentiellement faire l'objet d'un signalement ou PDLHI. Néanmoins, la commune ne pouvant résoudre toutes ces situations en 3 ans, il est proposé un objectif plus réaliste de 3 situations remédiées entre 2023 et 2026.

2023-2026	
Propriétaires bailleurs	3

ACTION À LONG TERME ENVISAGÉE :

La commune de Charmes a voté l'abondement financier d'une partie des aides de l'OPAH Cadre de Vie (travaux sur logements très dégradés et/ou vacants). En complément, la commune pourrait également financer dans le cadre de l'OPAH Cadre de Vie les aides à l'adaptation dans le centre. Ce qui ferait l'objet d'un nouvel avenant.

À titre d'exemple (mais le montant de l'aide est libre et à discuter), la commune pourrait verser une aide de 2000 € par dossier d'adaptation, avec la perspective d'une augmentation progressive du nombre de logements adaptés. Au même titre que la subvention pour la rénovation de façade, cette aide pourrait permettre la réalisation d'un ascenseur

Rappel : chaque année, 16 habitants de plus de 60 ans supplémentaires sur la commune (un nombre qui va augmenter).

	2030	2031	2032	2033
Nombre de logements	2	1	1	1
Budget	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Partenaires

Communauté d'agglomération d'Épinal

Pilote et animateur de l'OPAH Cadre de Vie – Signature d'un avenant à l'OPAH CV

	<p>État DDT – PDLHI – ANAH</p> <p>EPFGE Dans le cadre d'une action publique pour la remise en marché de logements</p>																							
Dépenses prévisionnel	<p>1. Accentuer et cibler Accentuer et cibler l'aide existante à la rénovation des façades, à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs</p> <table border="1" data-bbox="517 528 1430 647"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Façades</td> <td>12 000 €</td> <td>16 000 €</td> <td>20 000 €</td> <td>20 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Actions de renouvellement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Étape 1 : mettre en œuvre des mesures incitatives interne et externe à la commune <p><u>Pour les propriétaires occupants (déjà en application) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : aide de 2,5 % du montant de travaux, plafonnée à 2000 €/lgts ○ Aide à la rénovation de logements vacants depuis plus de 2 ans : aide de 2,5 % du montant de travaux, plafonnée à 2000 €/lgts <p><u>Pour les propriétaires bailleurs (indicatif, à discuter) :</u></p> <table border="1" data-bbox="446 1223 1453 1377"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023-2026</th> <th>Budget prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accédant d'une RP vacante</td> <td>8</td> <td>16 000 €</td> </tr> <tr> <td>Propriétaires bailleurs / investisseurs</td> <td>12</td> <td>48 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2 Étape 2 : mettre en œuvre des mesures coercitives dans les cas où les mesures incitatives sont insuffisantes <table border="1" data-bbox="639 1520 1305 1675"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023-2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Propriétaires bailleurs</td> <td>À définir selon procédure choisie, coûts de la procédure d'expropriation et des travaux</td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	Façades	12 000 €	16 000 €	20 000 €	20 000 €		2023-2026	Budget prévisionnel	Accédant d'une RP vacante	8	16 000 €	Propriétaires bailleurs / investisseurs	12	48 000 €	2023-2026		Propriétaires bailleurs	À définir selon procédure choisie, coûts de la procédure d'expropriation et des travaux
	2023	2024	2025	2026																				
Façades	12 000 €	16 000 €	20 000 €	20 000 €																				
	2023-2026	Budget prévisionnel																						
Accédant d'une RP vacante	8	16 000 €																						
Propriétaires bailleurs / investisseurs	12	48 000 €																						
2023-2026																								
Propriétaires bailleurs	À définir selon procédure choisie, coûts de la procédure d'expropriation et des travaux																							
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions cumulées de l'OPAH Cadre de vie pour les mesures incitatives • Fond propre de la commune 																							
Calendrier	2023 - 2026																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - OPAH Cadre de vie - PLH de la Communauté d'agglomération d'Épinal - Le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération d'Épinal 																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation																								

	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un avenant à l'OPAH CV • Communication sur les aides et dispositifs existants • Travail de recherche et d'échanges avec les propriétaires <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logement rénové • Nombre de logement rénové grâce aux mesures incitatives • Nombre de logement rénové grâce aux mesures coercitives • Nombre de subvention accordé pour la rénovation des façades • Montant des aides accordés pour la rénovation de logements vacants et bâti dégradé <p>Indicateurs d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la vacance immobilière • Évolution démographique • Nombre de logements vacants depuis plus 2 ans remis en location • Nombre de logements ou biens remis en vente
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'artificialisation des sols • Lutte contre la vacance • Amélioration des conditions de vie des habitants • Renforcement de l'attractivité des logements, en termes de performance énergétique (habitat) et amélioration des façades pour un embellissement général des rues et du patrimoine • Lutte contre l'habitat indigne, précaire et insalubre • Participation aux objectifs du ZAN
<p>Annexe</p>	